



Bulletin Officiel

N° 4668 Mercredi 20 Août 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014 2

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE – BTS – AGO - 3

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE 4

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD 5

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP SMART EQUITY 5

COURBE DES TAUX

6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

7-8

ANNEXE I

SITUATIONS FINANCIERES DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA -

ANNEXE II

SITUATIONS FINANCIERES CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

ANNEXE III

SITUATIONS FINANCIERES TRIMESTRIELS ARRETEES AU 30/06/2014

- CAP OBLIG SICA
- SICAV SECURITY
- AMEN TRESOR SICAV

ANNEXE IV

SITUATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30/06/2014

- PLACEMENT DE TUNISIE – SICAF -

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2014**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2014**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE

Siège Social : 56, Avenue Med V 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Tunisienne de Solidarité sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi **12 septembre 2014 à 9h30 du matin** à Hôtel EL MECHTEL–GOLDEN TULIP sis à Avenue Ouled Haffouz 1005 El Omrane Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes général et spécial;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2013;
- Quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats de l'exercice 2013 ;
- Nomination d'administrateurs ;
- Fixation des jetons de présence au titre de l'année 2013 ;
- Fixation des primes spécifiques à quelques membres du Conseil d'Administration;
- Autorisation du Conseil d'Administration pour l'émission d'emprunts extérieurs, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ;
- Approbation des conventions réglementées.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035 ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 juin 2014 a décidé de porter le capital social de **30 282 050 dinars** à **32 805 550 dinars** par incorporation de **2 345 000 dinars** à prélever sur les réserves exonérés et de **178 500** à prélever sur le poste « Autres réserve » et l'émission de **100 940 actions nouvelles gratuites** de nominal **25 dinars chacune**, à attribuer aux détenteurs des 1 211 282 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour douze (12) actions anciennes** et ce, **à partir du 15 septembre 2014.**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à **l'acquisition et l'annulation de deux (2) droits d'attribution** et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2014.**

Cotation en bourse :

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **15 septembre 2014.**

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **15 septembre 2014** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **15 septembre 2014.**

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **15 septembre 2014.**

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous

La société Assad a le plaisir d'annoncer la concrétisation de son accord de partenariat capitalistique avec The Abraaj Group (« Abraaj ») tel que décidé par son AGE en date du 18 juin 2014 ; et ce suite à l'obtention des autorisations des autorités compétentes.

Cet accord consiste en l'injection par Abraaj de 25 millions de dinars sous forme d'obligations convertibles en actions, et ce dans l'objectif de permettre au Groupe Assad de poursuivre son expansion à l'international, déjà entamée avec succès en Algérie ; et de financer dans les meilleures conditions son programme d'investissement prévu pour la période 2014-2018.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1821

DISSOLUTION D'UN OPCVM POUR EXPIRATION DE LA DUREE DE VIE

FCP SMART EQUITY

Fonds Commun de Placement

Agrément du CMF n°15-2009 du 29 avril 2009

Adresse : 5, rue Mustapha SFAR-1002 Tunis Belvédère

SMART ASSET MANAGEMENT gestionnaire de FCP SMART EQUITY porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que le fonds constitué en date du 24 août 2009 pour une durée de 5 ans, **arrivera à échéance le 24 août 2014.**

En application des dispositions de l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif, SMART ASSET MANAGEMENT a déposé auprès du Conseil du Marché Financier un dossier d'agrément de la liquidation du fonds FCP SMART EQUITY.

2013 - AS - 1822

A V I S

COURBE DES TAUX DU 20 AOÛT 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,049%		
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		5,044%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		5,033%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		5,018%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		5,006%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,998%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,983%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,978%	1 010,639
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,972%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,960%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015		4,948%	
TN0008003006	BTC 52 SEMAINES 01/09/2015	4,893%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,933%	1 000,576
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,082%	1 003,307
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,292%	895,284
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,352%	997,525
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 031,313
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		986,241
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	986,001
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	780,620
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	983,033
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	971,750
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		961,749
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,334
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,972

[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	151,207	151,220		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,338	13,339		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,373	1,374		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,026	37,029		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,308	50,312		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,570	153,819		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	546,984	548,070		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,587	110,310		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	121,697	121,542		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,746	117,610		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,828	111,782		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,587	86,543		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	126,556	126,514		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,378	90,389		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,596	106,637		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 384,696	1 384,932		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,693	2 263,234		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,471	103,119		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,210	101,718		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	126,174	126,045		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 186,277	1 184,604		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	119,411	119,465		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,522	15,433		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 240,316	5 213,200		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 120,467	5 096,519		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,196	2,190		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,927	1,925		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,064	1,055		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,879	106,891
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,590	102,599
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	104,536	104,546
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	101,206	101,218
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	102,230	102,243
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,512	105,521
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,701	102,713
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,617	101,627
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,937	101,945
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,698	103,707
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,840	100,850
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,805	102,814
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,785	102,795
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	105,214	105,225
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	104,131	104,142
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,112	102,121
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	101,225	101,235
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	103,256	103,266
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	101,233	101,244
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	102,357	102,367
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,594	103,603
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	101,044	101,055
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	102,106	102,116
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,658	103,667
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,004	101,015
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>								
54	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,396	10,397
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	101,524	101,534
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	102,484	102,495

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,944	100,018
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	64,251	64,233
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	140,984	140,771
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 401,481	1 399,952
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,109	108,181
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,224	106,249
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,800	79,972
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,675	16,687
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	258,704	258,556
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,286	31,309
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 248,908	2 247,895
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,361	74,451
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,109	56,147
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,421	99,395
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,511	109,549
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	95,111	95,073
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,257	11,261
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	11,959	11,967
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,157	15,173
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	13,950	13,983
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,997	11,971
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,693	10,669
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,426	10,416
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,632	10,633
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	119,054	119,202
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,358	121,528
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,279	10,303
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,194	101,198
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,543	19,577
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,119	72,117
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	74,766	74,768
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,084	95,956
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	85,915	85,230
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	94,859	94,767
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,488	101,476
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,517	9,492
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,548	7,540
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
94	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	96,095	97,018
95	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,665	96,976
96	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,530	128,288
97	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,941	9,934
98	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	115,778	115,775
99	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,894	116,936
100	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	100,804	100,852
101	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	99,751	99,681
102	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,814	176,421
103	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,939	161,424
104	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,823	140,969
105	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 340,854	9 367,233
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,942	17,919
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,122	127,877
108	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 470,016	1 468,713
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,528	101,038
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,417	85,103
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,331	112,941
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 471,987	8 472,553
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,644	8,589
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,501	8,455

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn
Le Président du CM F
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Noura 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 août 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLAH .

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

BILAN

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012	Variations	
				Volume	(%)
ACTIF					
1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT (*)	4.1	149 540	386 573	-237 033	-61,3
2- Créances sur les établissements bancaires & financiers (*)	4.2	92 459	83 155	9 304	11,2
3- Créances sur la clientèle	4.3	6 612 307	6 368 251	244 056	3,8
<i>a- Comptes débiteurs</i>		853 061	829 046	24 015	2,9
<i>b- Autres concours à la clientèle (*)</i>		5 363 644	5 118 609	245 035	4,8
<i>c- Crédits sur ressources spéciales</i>		373 431	397 223	-23 792	-6,0
<i>d- Créances agricoles sur l'Etat</i>		22 171	23 373	-1 202	-5,1
4- Portefeuille-titres commercial	4.4	193 851	333 893	-140 042	-41,9
5- Portefeuille d'investissement	4.5	399 154	457 407	-58 253	-12,7
6- Valeurs immobilisées	4.6	55 841	57 180	-1 339	-2,3
7- Autres actifs	4.7	116 877	147 168	-30 291	-20,6
<i>a- Comptes d'attente & de régularisation</i>		71 880	105 074	-33 194	-31,6
<i>b- Autres</i>		44 997	42 094	2 903	6,9
TOTAL ACTIF		7 620 029	7 833 627	-213 598	-2,7
PASSIF					
1- Banque Centrale et CCP	4.8	556 102	1 098 316	-542 214	-49,4
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	357 683	204 190	153 493	75,2
3- Dépôts & avoirs de la clientèle	4.10	5 519 652	5 217 529	302 123	5,8
<i>a- Dépôts à vue</i>		1 476 625	1 551 330	-74 705	-4,8
<i>b- Autres dépôts & avoirs</i>		4 043 027	3 666 199	376 828	10,3
4- Emprunts et ressources spéciales	4.11	394 589	447 552	-52 963	-11,8
<i>a- Emprunts matérialisés</i>		38 704	42 172	-3 468	-8,2
<i>b- Autres fonds empruntés</i>					
<i>c- Ressources spéciales</i>		355 885	405 380	-49 495	-12,2
5- Autres passifs	4.12	233 101	262 050	-28 949	-11,0
<i>a- Provisions pour passif et charges</i>		21 563	20 411	1 152	5,6
<i>b- Comptes d'attente & de régularisation</i>		166 340	195 802	-29 462	-15,0
<i>c- Autres</i>		45 198	45 837	-639	-1,4
TOTAL PASSIF		7 061 127	7 229 637	-168 510	-2,3
CAPITAUX PROPRES					
1a- Capital social	4.13	160 000	160 000	0	0,0
2- Réserves	4.13	300 141	269 069	31 072	11,5
3- Actions propres	4.13	-1 367	-1 367	0	0,0
4- Autres capitaux propres	4.13	133 000	133 000	0	0,0
5- Résultats reportés	4.13	-47 425	82	-47 507	-57
<i>Report à nouveau</i>		90	82	8	9,8

<i>Effets des modifications comptables</i>		-47 515		-47 515	
6- Résultat de l'exercice	4.13	14 553	43 206	-28 653	-66,3
TOTAL CAPITAUX PROPRES		558 902	603 990	-45 088	-7,5
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		7 620 029	7 833 627	-213 598	-2,7
(*) Les données relatives à ces postes ont été retraitées pour les besoins de comparabilité					
<u>ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013</u>					
<u>ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>					
<i>(unité : en 1000 DT)</i>					
	Notes	31.12.2013	31.12.2012	Variations	
				Volume	(%)
PASSIFS EVENTUELS					
HB1- Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 522 040	1 349 235	172 805	12,8
<i>a - En faveur d'établissements bancaires</i>		<i>884 378</i>	<i>698 330</i>	<i>186 048</i>	<i>26,6</i>
<i>b - En faveur de la clientèle</i>		<i>477 662</i>	<i>490 905</i>	<i>-13 243</i>	<i>-2,7</i>
<i>c - En faveur de l'Etat</i>		<i>160 000</i>	<i>160 000</i>	<i>0</i>	
HB2- Crédits documentaires		742 543	721 265	21 278	3,0
<i>Débiteurs par accreditifs export devises</i>		<i>123 068</i>	<i>178 665</i>	<i>-55 597</i>	<i>-31,1</i>
<i>Débiteurs par accreditifs import devises</i>		<i>619 475</i>	<i>542 600</i>	<i>76 875</i>	<i>14,2</i>
HB3- Actifs donnés en garantie	5.2	556 000	1 035 000	-479 000	-46,3
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		2 820 583	3 105 500	-284 917	-9,2
ENGAGEMENTS DONNES					
HB4- Engagements de financement donnés		349 861	339 681	10 180	3,0
<i>Crédits notifiés et non utilisés</i>		<i>349 861</i>	<i>339 681</i>	<i>10 180</i>	<i>3,0</i>
HB5- Engagements sur titres		9 098	9 198	-100	-1,1
<i>a - Participations non libérées</i>		<i>9 098</i>	<i>9 198</i>	<i>-100</i>	<i>-1,1</i>
<i>b - Autres</i>					
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		358 959	348 879	10 080	2,9
ENGAGEMENTS RECUS					
HB7- Garanties reçues	5.3	1 545 542	1 487 244	58 298	3,9
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		1 545 542	1 487 244	58 298	3,9

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013

ETAT DE RESULTAT

(Période du 01/01 au 31/12/2013)

(unité : en 1000 DT)

	Notes	31.12.2013	31.12.2012	Variations	
				Volume	(%)
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	430 945	361 038	69 907	19,4
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		5 737	4 562	1 175	25,8
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		407 577	341 736	65 841	19,3
<i>c - Autres intérêts & revenus assimilés</i>		17 631	14 740	2 891	19,6
PR2- Commissions (en produits)	6.2	54 758	52 657	2 101	4,0
PR3- Gains sur portefeuille commercial et opé. financières	6.3	34 771	32 849	1 922	5,9
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	19 372	14 529	4 843	33,3
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		539 846	461 073	78 773	17,1
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	214 844	166 177	48 667	29,3
<i>a - Opérations avec les établissements bancaires & financiers</i>		55 416	50 663	4 753	9,4
<i>b - Opérations avec la clientèle</i>		150 838	104 643	46 195	44,1
<i>c - Emprunts & ressources spéciales</i>		7 238	9 123	-1 885	-20,7
<i>d - Autres intérêts & charges</i>		1 352	1 748	-396	-22,7
CH2- Commissions encourues		1 554	1 313	241	18,4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		216 398	167 490	48 908	29,2
PRODUIT NET BANCAIRE		323 448	293 583	29 865	10,2
PR5/CH4- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	6.6	-152 968	-90 391	-62 577	69,2
PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.7	-5 188	-2 540	-2 648	104,3
PR7- Autres produits d'exploitation (+)		640	504	136	27,0
CH6- Frais de personnel (-)	6.8	126 975	117 521	9 454	8,0
CH7- Charges générales d'exploitation (-)		28 114	25 937	2 177	8,4
CH8- Dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations (-)		5 642	5 358	284	5,3
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 201	52 340	-47 139	-90,1
PR8/CH9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	6.9	14 423	232	14 191	6
CH11- Impôt sur les bénéfices (-)	6.10	5 071	9 366	-4 295	-45,9
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		14 553	43 206	-28 653	-66,3
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires					
RESULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT MODIFICATIONS COMPTABLES		14 553	43 206	-28 653	-66,3
Effet des modifications comptables		-47 515		-47 515	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-32 962	43 206	-76 168	-176,3

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2013**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE****(Période du 01/01 au 31/12/2013)****(unité : en 1000 DT)**

	Notes	31.12.2013	31.12.2012	Variations	
				Volume	(%)
ACTIVITES D'EXPLOITATION					
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		529 730	446 416	83 314	18,7
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-209 808	-178 204	-31 604	17,7
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		18 490	7 754	10 736	138,5
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-449 199	-533 950	84 751	-15,9
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		292 888	259 913	32 975	12,7
6- Titres de placement		-850	-28	-822	2 935,7
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-126 358	-114 050	-12 308	10,8
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-3 758	-32 230	28 472	-88,3
9- Impôt sur les sociétés		-12 631	-3 150	-9 481	301,0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	7.1	38 504	-147 529	186 033	-126,1
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT					
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		18 555	16 478	2 077	12,6
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		53 886	-92 472	146 358	-158,3
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-4 303	-6 427	2 124	-33,0
4- Gains & Plus-values sur titres de participations		1	0	0	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	7.2	68 139	-82 421	150 560	-182,7
ACTIVITES DE FINANCEMENT					
1- a - Rachat actions propres					
b - Emission d'actions					
2- Emission d'emprunts					
3- Remboursement d'emprunts		-3 335	-3 335	0	0,0
4- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-48 776	-9 567	-39 209	409,8
5- Dividendes versés		-12 764	-12 763	-1	0,0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	7.3	-64 875	-25 665	-39 210	152,8
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		41 768	-255 615	297 383	-116,3
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		-543 253	-287 638	-255 615	88,9
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	7.4	-501 485	-543 253	41 768	-7,7

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2013**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de **16** directions régionales, **3** succursales et **162** agences.

La Banque finance, tous les secteurs de l'économie nationale et en particulier la grande partie des besoins du secteur agricole.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente au 31 Décembre 2013 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Autres	14 885 563	74 427 815	46,52%
<i>Dont Africa emerging market fund</i>	1 383 103	6 915 515	4,32%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.1.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.1.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

Il est à noter que la méthode d'extrapolation appliquée lors des exercices précédents pour le calcul des provisions relatives aux engagements ordinaires inférieures à 50 mDT a été abandonnée. De même pour la méthode de calcul de la provision sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT qui consistait à appliquer à l'en-cours net des créances des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

Il est à noter que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

iii. Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA procède à la constitution de provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions, la BNA a retenu la méthode énoncée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en année N. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré tout en respectant le taux minimum exigé par la BCT.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire moyen du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

3.1.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle ». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.2. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.2.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

- Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.
- Les titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.
- Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.2.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et les parts dans les entreprises liées ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR.
- Les montants placés en fonds commun de placement.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en « Engagements hors bilan » pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, les revenus sur fonds gérés et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement » au niveau de l'état de résultat. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits des placements obligataires courus sont également constatés dans le poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les fonds gérés par les SICAR sont constitués des participations effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession. Ces titres sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur Mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.3. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.5. Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi :

Conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers, chaque employé percevra à l'occasion de son départ à la retraite une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes indemnités servies mensuellement comprises. En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

La Banque comptabilise une provision pour avantages du personnel afin de faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite.

Cette provision résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.7. Changement de méthode de provisionnement des créances clientèles inférieures à 50 mDT :

Antérieurement à l'exercice 2013, les provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT ont été estimées en fonction de la nature des engagements :

Engagements ordinaires :

- Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).
- Pour les autres engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT, les provisions requises ont été estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

Engagements contentieux

- Pour les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, les provisions requises ont été déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

Au 31 décembre 2013, tous ces engagements ont fait l'objet de classification mécanique selon l'antériorité des impayés et transfert à contentieux. Les provisions requises ont été constituées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991,

L'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT a été imputé sur le résultat de l'exercice 2013.

3.8. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la Banque et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(En mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques divers (avoirs auprès des correspondants en devises)	AC1	AC2	-187
Créances rattachées sociétés de leasing	AC3B	AC2	65

4. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 149.540 mDT au 31/12/2013 contre 386.573 mDT au 31/12/2012, soit une diminution de 237.033 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisse en dinars et des prêts sur le marché monétaire en dinars & en devises à la BCT, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en devises et des avoirs auprès de la BCT en dinars & en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
<i>Avoirs en caisses en dinars</i>	36 593	69 625
<i>Avoirs en caisses en devises</i>	10 078	8 831
<i>Avoirs auprès de la BCT en dinars</i>	22 544	0
<i>Avoirs auprès de la BCT en devises</i>	16 467	6 256
<i>Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises)</i>	-279	-279
<i>Prêts sur le marché monétaire dinars BCT</i>	0	210 000
<i>Prêts sur le marché monétaire devises BCT</i>	49 611	73 508
<i>Intérêts à percevoir</i>	1	62
<i>Mouvements IBS</i>	13 790	16 344
<i>Avoirs auprès du CCP</i>	379	328
<i>Avoirs auprès de la TGT</i>	356	1 898
TOTAL	149 540	386 573

Ratio de liquidité :

En application de l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, les banques doivent respecter en permanence un ratio de liquidité qui ne peut être inférieur à 100 %, calculé par le rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible. La BNA affiche les ratios de liquidité suivants :

	Décembre 2012	Juin 2013	Décembre 2013
Ratio de liquidité	78,13%	68,06%	78,35%

4.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 83.155 mDT au 31/12/2012 à 92.459 mDT au 31/12/2013, soit une augmentation de 9.304 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

4.3.	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
a - Créances sur les établissements bancaires	70 617	71 408
Comptes courants et autres créances	5 465	5 803
Provisions pour risques divers (Comptes courants & autres créances)	0	-705
Prêts sur le marché monétaire en dinars	65 000	65 835
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	-184	-187
Intérêts à percevoir	336	662
b - Créances sur les établissements financiers	21 842	11 747
Comptes courants	4 072	4 104
Prêts à MLT	17 450	7 500
Créances rattachées sociétés de leasing	251	65
Intérêts à percevoir	69	78
TOTAL	92 459	83 155

Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2013 à 6.612.307 mDT contre 6.368.251 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 244.056 mDT, soit un taux d'accroissement de 3,8 %. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	Encours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	Encours net
Engagements agricoles :	730 538	391 861	-2 446		-384 801	735 152
- Comptes débiteurs	33 683					33 683
- Autres concours à la clientèle	450 629	91 667	-2 446		-84 860	454 990
- Crédits sur ressources spéciales	246 226	300 194			-299 941	246 479
Engagements commerciaux et industriels :	6 652 342	153 456	-13 734		-182 971	6 609 093
- Comptes débiteurs	860 914	24 830			-66 366	819 378
- Autres concours à la clientèle	5 664 991	110 858	-13 734		-99 352	5 662 763
- Crédits sur ressources spéciales	126 437	17 768			-17 253	126 952
Comptes courants associés	541					541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	22 635			-464		22 171
Provisions sur créances classées (*)				-695 802		-695 802

Provisions collectives sur créances non classées				-58 848		-58 848
TOTAL AU 31/12/2013	7 406 056	545 317	-16 180	-755 114	-567 772	6 612 307
TOTAL AU 31/12/2012	6 947 934	500 959	-11 430	-557 640	-511 572	6 368 251

(*) Dont 60.391 mDT des provisions additionnelles prévues par la Circulaire BCT 2013-21

Les dotations brutes aux provisions sur les créances classées constituées au titre de l'année 2013 se sont élevées à 190.935 mDT, contre 110.626 mDT au cours de l'année 2012, soit une augmentation de 80.309 mDT .

4.3.1. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	5 930 698	8 292	5 023
Classe 1	1 240 991	0	624
Classe 2	171 432	18 542	5 328
Classe 3	126 433	29 439	8 023
Classe 4	843 799	256 086	68 681
Classe 5	651 713	383 442	82 864
Total en mDT	8 965 066	695 801	170 542
Total/ Créances classées	1 793 378	687 509	164 895
Taux des créances classées	20%		
Total créances classées hors FB	1 454 187		
Taux des créances classées hors FB	16,96%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

Ce taux est défalqué comme suit :

	Engagements hors Fonds Budgétaires	Engagements supérieurs à 50 mDT hors entreprises publiques	Engagements inférieurs 50 mDT	Engagements Entreprises publiques
Total créances	8 575 298	5 854 472	1 362 833	1 357 994
Créances (0-1)	7 121 112	4 708 965	1 134 341	1 277 805
Total créances	1 454 187	1 145 507	228 492	80 188
Taux des créances classées	16,96%	13,36%	2,66%	0,94%

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2013 à 58,62% contre 57,43 % fin 2012 « après retraitement »

4.3.2. Évaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

Par ailleurs, la banque a abandonné en 2013 l'application de la décote sur la valeur des garanties réelles pour les relations en contentieux

dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et ce suite à l'entrée en vigueur de la circulaire BCT n° 2013/21 du 30 décembre 2013.

4.3.3 Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

4.3.4 Adéquation des provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'estimation des provisions collectives, la BNA a utilisé la méthodologie préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-8 du 2 mars 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

L'actualisation des facteurs déterminants de la provision collective à la date de l'arrêté du 31 décembre 2013 a été déterminée sur la base des données disponibles à cette date tout en respectant le taux minimum exigé par la BCT.

L'encours des provisions collectives a atteint 58.848 mDT au 31/12/2013 contre 43.653 mDT au 31/12/2012 soit une évolution de 15.195 mDT.

Cette provision se détaille par secteur d'activité comme suit :

Secteur d'activité	Engagements classe 0 et 1	Taux de migration	Facteur scalaire	Taux de provisionnement moyen	Provision collective
Agriculture	250 481	15,04%	1,0	20%	7 535
Autres industries	133 670	5,24%	1,0	41%	2 905
Autres services	492 188	2,40%	1,1	25%	3 106
Bâtiments & travaux publics	280 768	1,93%	1,0	20%	1 082
Commerce	1 063 723	3,72%	1,0	27%	10 715
Consommation	6 382	19,02%	1,0	45%	542
Habitat	237 124	2,74%	1,0	12%	770
Industries manufacturières	1 565 025	4,04%	1,0	32%	20 016
Promotion immobilière	495 657	3,73%	1,3	25%	6 346
Tourisme	153 812	18,35%	1,0	21%	5 832
Total général					58 848

La provision collective n'a été déterminée que pour les engagements supérieurs à 50 mille dinars classés 0 et 1 fin décembre 2013 du fait que les engagements inférieurs à 50 mille dinars n'ont pas fait l'objet de classification courant les exercices antérieurs ce qui ne permet pas de calculer les paramètres requis pour l'estimation des provisions collectives à savoir le taux de migration ainsi que le taux de provisionnement moyen.

4.3.5 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2013, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 12.876 mDT.

Les provisions additionnelles à fin 2012 qui s'élèvent à 47.515 mDT sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2013 le solde des provisions additionnelles s'élève à 60.391 mDT.

4.3.6 Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en

cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

En mDT

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2013 (3)	Encours au 31/12/2013 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	25 506	17 314	8 192
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 382	119 819	81 683	38 136
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 051	12 740	11 311	7 679	5732	1 947
Total en mDT	353 642	166 377	187 266	153 003	104 729	48 274

4.3.7 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants dont notamment l'Office des Céréales.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2013, la limite de 25 % des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2013 :

	Total en milliers de dinars	Dont engagement des sociétés				
		Office de céréale	O N H	EI-Fouledh	TUNIS AIR	OTD
Engagements au 31-12-2012	1 138 602	461 371	94 578	76 440	102 210	47 853
Engagements au 31-12-2013	1 323 243	631 844	80 690	70 063	86 148	69 940
Garanties au 31-12-2013	175 930	0	38 320	12 884	31 741	35 515
Agios réservés au 31-12-2013	3 696	0	0	1 695	0	2001
Classe au 31-12-2013		0	0	2	0	0
Provisions au 31-12-2013	13 363			11 097		
Risques encourus 31-12-2013	1 130 254	631 844	42 370	44 387	54 407	32 424

4.4. Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'est élevé à 193.851 mDT au 31/12/2013 contre 333.893 mDT au 31/12/2012, soit une baisse de 140.042 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor détenus par la Banque qui sont passés de 332.573 mDT au 31/12/2012 à 194.837 mDT au 31/12/2013.

Le portefeuille titres commercial détenu par la Banque se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Titres à revenu variable :	917	75
- Titres côtés	928	83
- Provisions sur titres	-11	-8
Titres à revenu fixe :	192 934	333 818
- Bons du Trésor	194 837	332 573
- Créances et dettes rattachées	-1 903	1 245
TOTAL	193 851	333 893

4.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement de la Banque ont totalisé 399.154 mDT au 31/12/2013 contre 457.407 mDT au 31/12/2012.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans ce poste ainsi que les provisions correspondantes se présentent comme suit :

	Titres de participatio n	Autres titres d'investisseme nt	Fonds gérés	Dettes des Entreprise s Publiques	Total au 31/12/201 3
Valeur brute au 31 décembre 2013 :	128 028	81 856	105 858	120 004	435 746
- Valeur au 1 ^{er} janvier	125 232	144 019	89 438	130 938	489 627
- Acquisitions/Souscriptions	3 198	11 500	20 000		34 698
- Cessions	-402	-73 663			-74 065
- Remboursements			-3 580	-10 934	-14 514
Créances rattachées	174	2 259	3 857	2	6 292
Provisions au 31 décembre 2013 :	-26 548	-199	-16 137		-42 884
- Provisions au 1 ^{er} janvier	-21 881	0	-15 815		-37 696
- Dotations de l'exercice	-4 866	-199	-1 807		-6 872
- Reprises de provisions	199		1 485		1 684
Valeur nette au 31 décembre 2013	101 654	83 916	93 578	120 006	399 154
Valeur nette au 31 décembre 2012	103 527	146 031	76 908	130 941	457 407

Les autres titres d'investissement détenus par la Banque sont composés des souscriptions en emprunts obligataires (62.556 mDT) et fonds communs de placement (19.300 mDT).

Il est à noter que la banque a procédé en 2013 à la résiliation de la convention de souscription à l'emprunt ferme « Caisse de dépôt et de consignation » pour un montant de 70.000 mDT, la banque a encaissé, à ce titre, des intérêts pour un montant de 1.029 mDT.

La répartition des titres de participation de la Banque en titres cotés, titres non cotés et participations dans les OPCVM se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Titres cotés	56 212	56 621
Titres non cotés	71 217	68 012
Titres OPCVM	599	599
Total	128 028	125 232

Les provisions sur les titres de participation sont passées de 21.881 mDT au 31/12/2012 à 26.548 mDT au 31/12/2013 suite à la constatation, au cours de l'année 2013, de dotations supplémentaires pour un montant de 4.866 mDT et de diverses reprises pour un montant de 199 mDT.

Les titres de participation se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

En mDT

Titres	31-Décembre-13				31-Décembre-12			
	% de participation	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette	% de participation	Valeur Brute	Provisions	Valeur Nette
SICAF PARTICIPATIONS	100%	500	-	500	100%	500	0	500
BNA CAPITAUX	99%	4 950	-	4 950	99%	4 950	0	4 950
SOFINREC	96%	7 700	-	7 700	96%	7 700	0	7 700
SODAL	69%	1 447	1 428	19	69%	1 447	1 254	193
SOIVM.SICAF	63%	2 461	-	2 461	63%	2 461	0	2 461
LA GENERALE DE VENTE	50%	2 000	1 321	679	50%	2 000	1 043	957
STIA	50%	5 005	5 005	-	50%	5 005	5 005	0
MATEUR JALTA	44%	560	560	-	44%	560	560	0
SMVDA AZIZIA	33%	1 075	1 075	-	33%	1 075	1 075	0
SICAR-INVEST	32%	2 580	-	2 580	32%	2 580	0	2 580
SIMPAR	30%	1 530	-	1 530	30%	1 530	0	1 530
T.I.S	30%	75	-	75	30%	75	0	75
AGROSERVICES	30%	60	-	60	30%	60	0	60
IMMOB. DES CÈILLETS	29%	265	-	265	29%	265	0	265
SODINO	28%	9 418	1 481	7 937	28%	9 418	651	8 767
SICAV BNA	23%	509	-	509	26%	509	0	509
SOGEST	20%	4	-	4	20%	4	0	4
LIAL DU CENTRE	20%	15	15	-	20%	15	15	0
SIDCO	19%	3 055	601	2 454	19%	3 055	409	2 646
MAISON DU BANQUIER	18%	1 542	971	571	18%	1 542	698	844
SODEK	18%	549	163	386	18%	549	48	501
INTER BANK-SERVICES	17%	726	-	726	17%	726	0	726
STR	16%	17 451	-	17 451	16%	17 853	0	17 853
STBG	16%	2 316	-	2 316	16%	473	0	473
Pôle de compétitivité de Bizerte	15%	2 250	132	2 118	15%	1 500	161	1 339
SPEI	15%	15	15	-	15%	15	15	0
SFBT	14%	14 518	-	14 518	14%	14 518	0	14 518
SODIS SICAR	19%	4 017	-	4 017	19%	4 016	123	3 893
UNIFACTOR	13%	1 875	-	1 875	13%	1 875	0	1 875
SIBTEL	12%	491	-	491	12%	491	0	491
BAT	11%	500	83	417	11%	500	130	370
TAPARURA	11%	250	154	96	11%	250	60	190
AIR LIQUIDE TUNISIE	11%	10 656	-	10 656	11%	10 656	0	10 656
S.T.I TANIT	11%	6 704	5 345	1 359	11%	6 704	3 899	2 805
MONETIQUE TUNISIE	10%	280	-	280	10%	280	0	280
A.T.LEASE	10%	3 800	-	3 800	10%	3 800	0	3 800
HAMMAMET SUD	10%	100	100	-	10%	100	100	0
Pôle de compétitivité de Monastir	10%	2 000	-	2 000	10%	1 500	0	1 500
T.D.A	10%	400	400	-	10%	400	400	0
SOTUGAR	8%	250	250	-	8%	250	0	250
TUNISIE LAIT libre	8%	7 560	4 755	2 805	8%	7 560	4 217	3 343

SODICAB	8%	300	106	194	8%	300	79	221
IMPRIMERIES REUNIES	7%	60	60	-	7%	60	60	0
ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU SAHEL	7%	58	58	-	7%	58	0	58
SEM	6%	25	-	25	6%	25	0	25
EVOLUTION ECONOMIQUE	5%	37	37	-	5%	37	37	0
TUNISIE TRADENET	5%	100	-	100	5%	100	0	100
TUNIS CENTER	5%	500	-	500	5%	500	0	500
CDC DEVELOPPEMENT	5%	100	-	100	5%	100	0	100
Autres Participations	< 5%	5 389	2 433	2 956	< 5%	5 285	1 842	3 443
TOTAL		128 028	26 548	101 480		125 232	21 881	103 351

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins values / cession actions propres	Encours brut au 31.12.2013	Provisions	Encours net au 31.12.2013
Fonds géré 1	1997	4 500	-2 381	-281	1 838	1 518	320
Fonds géré 2	1997	2 057	-874	-239	944	538	406
Fonds géré 3	1998	5 550	-3 977	-1 170	403	202	201
Fonds géré 4	1999	7 350	-2 691		4 659	3 826	833
Fonds géré 5	2000	7 000	-3 650	-12	3 338	1 475	1 863
Fonds géré 6	2001	7 000	-3 626	-70	3 304	757	2 547
Fonds géré 7	2002	5 000	-2 148	-156	2 696	1 340	1 356
Fonds géré 8	2003	3 500	-1 385	-30	2 085	305	1 780
Fonds géré 9	2005	1 500	-404	-31	1 065	96	969
Fonds géré 10	2006	5 000	-374		4 626	980	3 646
Fonds géré 11	2007	2 500			2 500	240	2 260
Fonds géré 12	2008	8 500			8 500	2 103	6 397
Fonds géré 13	2009	20 000			20 000	1 985	18 015
Fonds géré 14	2010	15 000			15 000	640	14 360
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500			1 500	132	1 368
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450			450		450
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450			450		450
Fonds géré 15	2011	10 000			10 000		10 000
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500			2 500		2 500
Fonds géré 16	2012	8 400			8 400		8 400
Fonds géré 17	2012	5 600			5 600		5 600
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000			6 000		6 000
TOTAL		129 357	-21 510	-1 989	105 858	16 137	89 721

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2013 à 16.137 mDT, soit une enveloppe supplémentaire nette de 322 mDT par rapport au 31/12/2012, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2013, de dotations complémentaires pour un montant de 1.807 mDT et de reprises pour un montant de 1.485 mDT.

4.6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2013, s'établit comme suit :

	31/12/2012	Acquisitions / dotations	Cession /reprises	Affectation interne	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	11 342	871	0	-65	12 148
- Logiciels	11 342	871		-65	12 148
Amortissements	-8 203	-1 835	0		-10 038
- Logiciels	-8 203	-1 835			-10 038
Total net (1)	3 139	-964	0	-65	2 110
Immobilisations corporelles	127 672	6 475	-44	-2 975	131 128
- Terrains	2 659		-23		2 636
- Constructions	50 089	425			50 514
- Agencement, aménagement et Installation	25 166	901		-178	25 889
- Matériel de transport	1 695		-21		1 674
- Mobiliers, matériel de bureau	37 369	1 820			39 189
- Immobilisations en cours	5 406	746		-486	5 666
- Mobiliers, matériel de bureau en Stocks	332	1 782		-1 902	212
- Avance sur achat Mobiliers, matériel de bureau	185	417		-307	295
- Dépenses nouvelles agences	13	378		-102	289
- Immobilisations en dation	4 758	6			4 764
Amortissements	-73 294	-3 788	22		-77 060
- Constructions	-22 322	-773			-23 095
- Agencement, aménagement et Installation	-20 248	-832	1		-21 079
- Matériel de transport	-1 080	-259	21		-1 318
- Mobiliers, matériel de bureau	-29 644	-1 924			-31 568
Dépréciations	-337	0	0		-337
- Immobilisations en dation	-337	0	0		-337
Total net (2)	54 041	2 687	-22	-2 975	53 731
Total général (1) + (2)	57 180	1 723	-22	-3 040	55 841

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2013 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 591	1 665	74	-
TOTAL			4 764	4 552	-176	337

4.6.1. Inventaire physique des immobilisations

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2013, une valeur brute de 143.276 mDT, des amortissements et des provisions de 87.435 mDT et une valeur nette de 55.841 mDT, ce qui représente environ 0,72 % du total des actifs de la Banque.

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

4.6.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action en cours).

4.7. Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 116.877 mDT au 31/12/2013 contre 147.168 mDT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 Décembre 2013	Solde au 31 Décembre 2012
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	71 880	105 074
* Débiteurs divers (1)	16 637	63 051
* Compte Ministère de la Défense	1 017	1 017
* Etat, impôts & taxes	8 749	5 484
* Commissions de gestion à percevoir	5 147	2 759
* Ajustements devises	2 874	1 682
* Provisions pour risques divers (Ajustements devises)	-251	-251
* Billets de banque détériorés & déficit de caisse	465	442
* Provisions pour risques divers (Billets de banque détériorés & déficit de caisse)	-210	-217
* Charges payées d'avance	423	438
* Compte d'attente	122	123
* Provisions pour risques divers (Compte d'attente)	-63	-60
* Compte de régularisation	928	1 717
* Provisions pour risques divers (Compte de régularisation)	-701	-656
* Comptes monétiques	590	592
* Provisions pour risques divers (Comptes monétiques)	-590	-592
* Consommation chef d'agence & directeurs	8	8
* Comptes liés à la compensation (4.7.1)	34 722	27 050
* Provisions pour risques divers (Comptes liés à la compensation)	-2 823	-2 823
* Affaires litigieuses & remises égarées	11 554	10 811
* Provisions pour risques divers (Affaires litigieuses & remises égarés)	-9 848	-8 229
* Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation (2)	2 409	2 237
* Produits à recevoir	250	311
* Autres comptes	471	180
AUTRES	44 997	42 094
* Comptes d'attentes agricoles	61	61
* Provisions pour risques divers (Comptes d'attentes agricoles)	-61	-61
* Prêts au personnel	32 554	31 165
* Charges reportées	2 093	2 110
* Stock cartes de retrait	492	510
* Dotations timbres postes	25	27
* Dotations timbres fiscaux	6	5
* Dotations timbres spéciaux de voyage	47	83
* Dépôts et cautionnements	248	248
* Prêts ETAT/BNA à recouvrer	140 130	140 132
* Prêts ETAT/BNA recouvré	-131 794	-133 380
* Autres comptes	1 196	1 194
TOTAL	116 877	147 168

(1) Ce poste regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

(2) Ce montant correspond à des sommes imputées sur des lignes de crédit extérieures dont les formalités de réalisation sont en cours de finalisation.

4.7.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2013, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 34.722 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 65.985 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

Les principales causes de ces suspens relevées par les deux commissions d'assainissement sont les suivantes :

- Des Comptes Rendus d'Opération (CRO) non générés automatiquement ;
- Des flux auxquels aucun CRO n'est prévu lors du lancement de la T24H ;
- Des générations de CRO doubles résultant de problèmes techniques ;
- Etc.

4.8. Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche 556.102 mDT au 31/12/2013 contre 1.098.316 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une diminution de 542.214 mDT due essentiellement à la baisse des utilisations et emprunts sur le marché monétaire en dinars auprès de la Banque Centrale de Tunisie. Il se détaille comme suit :

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Utilisations auprès de la BCT en dinars		60 731
Utilisations auprès de la BCT en devises	30	22
Emprunts sur le marché monétaire dinars BCT	556 000	1 035 000
Intérêts à servir	72	2 563
TOTAL	556 102	1 098 316

4.9 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 357.683 mDT au 31/12/2013 contre 204.190 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 153.493 mDT qui résulte essentiellement de l'augmentation des emprunts sur le marché monétaire en dinars compensée par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en devises. Il se détaille comme suit :

➤ **Décomposition par nature de poste :**

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	354 608	197 397
Dépôts & avoirs des établissements financiers	3 075	6 793
TOTAL	357 683	204 190

➤ **Décomposition par nature de compte :**

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Comptes à vue	10 118	13 425
Emprunts sur le marché monétaire dinars	252 091	65 000
Emprunts sur le marché monétaire devises	95 021	125 653
Intérêts à payer	453	112
TOTAL	357 683	204 190

4.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.519.652 mDT au 31/12/2013 contre 5.217.529 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 302.123 mDT, soit un taux de progression de 5,8 %. Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts en dinars :	5 045 629	4 708 496
- Dépôts à vue	1 249 315	1 212 080
- Dépôts d'épargne	1 957 526	1 895 281
- Bons de caisse	96 100	115 058
- Compte à terme	169 508	163 162
- Comptes spéciaux de placement	766 530	533 021
- Certificats de dépôt	634 500	640 500
- Autres sommes dues à la clientèle	172 150	149 394
Dépôts en devises :	459 627	503 872
- Dépôts à vue	225 717	338 024
- Bons de caisse	8 110	8 921
- Compte à terme	51 054	65 153
- Comptes de placement	157 736	79 049
- Autres sommes dues à la clientèle	17 010	12 725
Dettes rattachées :	14 396	5 161
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1 593	1 226
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	126	86
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	14 162	10 160
- Intérêts à payer sur bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	19 328	9 106
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-20 813	-15 417
TOTAL	5 519 652	5 217 529

4.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 394.589 mDT au 31/12/2013 contre 447.552 mDT au 31/12/2012. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31-déc-13	Solde au 31-déc-12
Emprunts matérialisés	38 704	42 172
*Emprunts obligataires	37 052	40 387
*Intérêts à payer	1 652	1 785
Ressources spéciales	355 885	405 380
*Ressources extérieures	182 875	226 957
*Ressources budgétaires	227 134	228 308
*Ecart de conversion sur emprunts	-56 221	-52 701

*Intérêts à payer	2 097	2 816
TOTAL	394 589	447 552

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

4.11.1. Ressources extérieures

Dans le cadre de l'assainissement et de la clôture définitive de certaines anciennes lignes de crédits rétrocédées (BEI, SOCELTA, BIRD 1746, BIRD-AID, GSM et PANO) une convention a été signée entre la BNA et le Ministère des Finances par laquelle les deux parties s'acquittent de leurs dettes mutuelles et s'engagent à ne plus réclamer d'éventuelles remboursements. Cette convention s'est traduite par la dé-comptabilisation des encours de ces lignes et ce pour un montant de 13 412 mDT constaté parmi les autres gains ordinaires.

4.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2013 à 2.325 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2013 se présente comme suit :

<i>(En mDT)</i>		
Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2013
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 341
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 495
TOTAL		11 836

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

4.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2013. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2013
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

4.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 233.101 mDT au 31/12/2013 contre 262.050 mDT au 31/12/2012, soit une diminution de 28.949 mDT. Ils se présentent comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Etat, impôts et taxes	12 278	11 785
Impôt sur les sociétés	5 071	9 366

Organismes sociaux	29 052	27 740
Comptes d'ajustement devises	8 037	3 448
Provisions sur comptes d'ajustement devises	83	83
SWAPS devises	-505	244
Congés à payer	10 787	7 321
Produits perçus d'avance	3 253	1 544
Excédent de caisse	1 357	1 178
Charges sur emprunt	51	50
Autres comptes de régularisation passif	2 539	2 163
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	4	13
Comptes liés à la compensation	65 985	90 166
Comptes de régularisation	18 740	33 064
Comptes Etatiques créditeurs	41 072	38 204
Créditeurs divers	13 664	12 960
Fournisseurs d'immobilisations	70	2 310
Provisions pour passifs et charges	21 563	20 411
<i>Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités</i>	19 654	19 430
<i>Provisions suspens inter-sièges</i>	1 909	0
<i>Provisions pour ristournes dues à la variation du TMM</i>	0	884
<i>Provisions pour pénalités fiscales</i>	0	97
TOTAL	233 101	262 050

4.12.1. Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Etablissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, chaque employé a droit, lors de son départ à la retraite, à une indemnité égale à six mensualités, calculée sur la base du salaire du dernier mois travaillé, toutes primes et indemnités servies mensuellement comprises.

En outre, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, la BNA a comptabilisé des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi dont l'encours global au 31/12/2013 s'élève à 19.654 mDT contre 19.430 mDT au 31/12/2012.

Pour l'estimation de ces provisions, la Banque a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux de croissance des salaires	:	4%
- Taux de mortalité et de départ anticipé	:	5%
- Taux d'actualisation financière	:	8%
- Charges sociales (50%)	:	50% * 20,04%
- Espérance de vie	:	74,3 ans
- Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	:	580 DT

4.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	1 577	1 613	-35	1 577	0%	0
Compris entre 90 et 180 jours	2 206	1 015	1 191	2 206	20%	441
Compris entre 180 et 360 jours	1 341	4 238	-2 898	1 341	50%	670
Supérieur à 360 jours	797	782	15	797	100%	797
Total en mDT	5 921	7 649	-1 727	5 921		1 909

4.13. Capitaux propres

Les capitaux propres bruts (avant déduction du rachat par la banque de ses actions propres) ont totalisé 560.269 mDT au 31.12.2013 contre 605.357 mDT au 31.12.2012. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2012	Affectation du résultat 2012	Résultat de l'exercice	Autres mouvements	Solde au 31/12/2013
Capital social	160 000				160 000
<i>Dotation de l'Etat</i>	133 000				133 000
Réserves légales	16 000	0			16 000
Réserves extraordinaires	44 485	9 100			53 585
Réserves à régime spécial	17 802				17 802
Réserves pour réinvestissements exonérés	99 971	20 832			120 803
Primes d'émission et de fusion	55 077				55 077
Réserves pour fonds social	35 734	500		640	36 874
Résultats reportés avant répartition	82	-82			0
Résultats reportés après répartition	0	56		34	90
Effet des modifications comptables				-47 515	-47 515
Résultat net de l'exercice	43 206	-43 206	14 553		14 553
TOTAL	605 357	-12 800	14 553	-46 841	560 269

Parmi les autres mouvements, figurent :

- les intérêts perçus sur les prêts accordés sur le fonds social pour un montant de 640 mDT.
- l'effet d'une modification comptable pour un montant de -47.515 mDT constituée par une dotation aux provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi des finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue à la source totalisent au 31/12/2013, avant affectation du résultat, la somme de 267.349 mDT et se détaillent comme suit :

Fonds propres figurant au bilan clos au 31/12/2013	Montant
Réserve légale	16 000
Réserve extraordinaire	53 585
Réinvestissements exonérés	120 804
Fonds social	36 874
Prime d'émission	40 206
Prime de fusion	14 871
Réserve à régime spécial	17 802

Résultat de l'exercice 2013	14 553
Modifications comptables	-47 515
Total des Fonds propres au 31 Décembre 2013	267 180
Dividendes décidés et prélevés sur les résultats avant le 31/12/2013 à payer	169
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 portant loi des finances pour l'année 2014	267 349

4.13.1 Dotation de l'Etat de 133.000 mDT

En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la BNA a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la BNA (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la BNA de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité.

Cependant, la BNA est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation de ses capitaux propres pourrait être fortement affectée dans le cas où elle serait amenée à restituer lesdites sommes.

4.13.2 Actions propres

Les actions propres détenues par la Banque s'élèvent au 31/12/2013 à 1.367 mDT. Ils n'ont subi aucun changement depuis l'exercice 2011.

	Solde au 31 décembre 2012	Acquisitions	Cessions	Solde au 31 décembre 2013
Actions propres	-1 367	0	0	-1 367
TOTAL	-1 367	0	0	-1 367

4.13.3. Bénéfice par action

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Bénéfice net de l'exercice avant modification comptable (en mDT)	14 553	43 206
Bénéfice revenant aux actions propres	38	115
Nombre d'actions ordinaires en circulation	31 915 801	31 915 801
Bénéfice par action de valeur nominale 5 DT	0,456	1,350

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.522.040 mDT au 31/12/2013 contre 1.349.235 mDT au 31/12/2012. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
a- En faveur d'établissements bancaires :	884 378	698 330
- Effets endossés	835 515	634 000

- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	48 863	64 330
b- En faveur de la clientèle :	477 662	490 905
- Débiteurs par avals et acceptations	67 363	58 170
- Débiteurs par lettres de garanties	57 928	73 415
- Débiteurs par obligations cautionnées	18 744	13 486
- Débiteurs par cautions fiscales	45 649	63 328
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	265 187	259 374
- Avals emprunts obligataires	3 603	4 300
- Avals billets de trésorerie	18 900	18 800
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	288	32
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat	160 000	160 000
TOTAL	1 522 040	1 349 235

5.1.1 Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 634.000 mDT au 31 décembre 2012 à 835.515 mDT au 31/12/2013. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

5.1.2 Créances budgétaires transférées par l'Etat

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

5.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 556.000 mDT au 31/12/2013 contre 1.035.000 mDT au 31/12/2012. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres de créances	368 000	700 000
Bons du trésor	188 000	335 000
Total	556 000	1 035 000

5.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2013 des éléments suivants :

	31-déc-13	31-déc-12
Garanties reçues de l'Etat	728 778	661 927
Garanties reçues de la clientèle	816 764	825 317
TOTAL	1 545 542	1 487 244

6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT

6.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 430.945 mDT en 2013 contre 361.038 mDT en 2012, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 19,4%. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	5 737	4 562
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 586	3 013
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	46	477
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 385	789
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	720	283
Opérations avec la clientèle :	407 577	341 736
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	59 615	61 491
- Intérêts sur crédits à la clientèle	347 962	280 245
Autres intérêts et revenus assimilés	17 631	14 740
TOTAL	430 945	361 038

6.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par la Banque ont totalisé 54.758 mDT en 2013 contre 52.657 mDT en 2012. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	27 754	28 284
Commissions sur opérations Monétique	3 770	3 741
Commissions sur opérations de change	912	771
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 245	2 048
Commissions sur location de coffre-fort	24	15
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	9 512	8 367
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 041	2 021
Commissions sur avals billets de trésorerie	358	339
Commissions diverses	8 142	7 071
TOTAL	54 758	52 657

6.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 34.771 mDT en 2013 contre 32.849 mDT en 2012. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	18 578	22 349
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	18 575	22 339
- Dividendes & revenus assimilés (+)	6	5
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)		5
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-3	
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 193	10 500
- Résultat sur opérations de change	11 855	7 468
- Commissions sur change manuel	4 338	3 032
TOTAL	34 771	32 849

6.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 19.372 mDT en 2013 contre 14.529 mDT en 2012, soit une augmentation de 33,3 %. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Revenus des titres de participation	11 729	8 601
Revenus des obligations	4 285	2 996
Revenus des fonds gérés	3 358	2 932
TOTAL	19 372	14 529

6.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 214.844 mDT en 2013 contre 166.177 mDT en 2012, soit une augmentation de 29,3 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	55 416	50 663
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	52 388	49 506
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	366	700
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	227	250
- Report / Déport sur opérations de SWAP	2 435	207
Opérations avec la clientèle :	150 838	104 643
- Intérêts sur comptes à vue	7 646	6 303
- Intérêts sur comptes d'épargne	59 639	42 404
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	83 553	55 936
Emprunts	7 238	9 123
Autres intérêts et charges	1 352	1 748
TOTAL	214 844	166 177

6.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 152.968 mDT en 2013 contre 90.391 mDT en 2012, soit une augmentation de 70 %. Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-190 935	-110 626
Dotations aux provisions collectives sur créances non classées	-15 195	-10 917
Créances cédées ou passées par pertes	-1 011	-9 595
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	56 171	41 583
Dotations aux provisions pour risques et charges	-5 880	-4 097
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 788	3 261
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	94	0
TOTAL	-152 968	-90 391

Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2013 comprennent :

- Un montant de 658 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
- Un montant de 1.114 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit du personnel retraité et actif.

6.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé 5.188 mDT en 2013 contre 2.540 mDT en 2012. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-4 866	-2 494
Dotations aux provisions pour fonds gérés	-1 807	-2 749
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres FCP	-199	
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-340
Gains sur portefeuille d'investissement	1	
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	199	645
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 485	2 398
TOTAL	-5 188	-2 540

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 126.975 mDT en 2013 contre 117.521 mDT en 2012, soit une augmentation de 8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Salaires	91 151	87 288
Charges sociales et fiscales	25 863	24 314
Autres charges du personnel	6 495	5 393
Variation des congés à payer (*)	3 466	526
TOTAL	126 975	117 521

(*) Pour la détermination des charges sur congés à payer, la BNA a pris en compte en 2013 la totalité des soldes des congés auparavant provisionnés avec un plafond de 60 jours

6.9- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 14.423 mDT en 2013 contre 232 mDT en 2012, soit une augmentation de 14.191 mDT. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Profits exceptionnels (*)	14 472	162
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	72	120
Déficit de caisse	-16	-23
Pénalités et amendes fiscales	-105	-27
TOTAL	14 423	232

(*) Dont 13.412 mDT provenant de l'application de la convention entre la BNA et le Ministère des Finances relative aux lignes de crédit rétrocédées (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO) dont les encours ont été décomptabilisés par la BNA.

6.10. Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	(En mDT)
Résultat net	14 553
Réintégrations :	227 741
- Impôt sur les sociétés	5 071
- Amendes et pénalités	105
- Charge divers non déductibles	3 448
- Timbres de voyage	3
- Réception & restaurations excédentaires	13
- Pertes non déductibles	90
- Provisions pour risques divers indemnités de départ à la retraite	658
- Provisions pour risques divers assurances groupes	1 114
- Provisions pour risques divers autres	4 109
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	4 866
- Provisions pour dépréciation des titres sur fonds gérés	1 807
- Provisions pour dépréciation des titres FCP	199
- Provisions collectives sur créances non classées	15 195
- Provisions pour créances douteuses	190 934
- Créances abandonnées	129
Déductions :	20 587
- Reprise de provisions pour risques et charges	3 788
- Reprise de provisions sur créances ordinaires < 50mD	1 873
- Reprise de provisions pour fonds gérés	1 366
- Reprise de provisions pour dépréciation des titres	199
- Dividendes sur titres des participations	11 395
- Dividendes et plus values sur fonds gérés	1 966
Résultat corrigé	221 707

Moins :

- Provisions déductibles des titres côtés (participation)	550
- Provisions déductibles des titres côtés (fonds gérés)	538
- Provisions pour créances douteuses	190 934
- Provisions collectives sur créances non classées	15 195

Résultat fiscal	14 490
------------------------	---------------

Dégrèvements fiscaux :

- Réinvestissements en zones de développement régional «sans minimum d'impôt »	0
- Réinvestissements «avec minimum d'impôt»	0

Résultat imposable	14 490
---------------------------	---------------

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (35%)	5 071
-------------------------------------	--------------

7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**7.1 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation**

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net positif de 38.504 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 319.922 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts et retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 292.888 mDT ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net négatif de 449.199 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 126.358 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 3.758 mDT.

7.2 Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net positif de 68.139 mDT provenant, d'une part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement et de la cession de titres d'investissement respectivement pour 18.555 mDT et 53.886 mDT et, d'autre part, de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour un montant cumulé de 4.303 mDT.

7.3 Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net négatif de 64.875 mDT provenant des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 48.776 mDT et de la distribution de 12.764 mDT de dividendes.

7.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 501.485 mDT au 31/12/2013 contre un solde négatif de 543.253 mDT au 31/12/2012. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2013 :

(En mDT)

Liquidités en dinars tunisiens :	138 006
- Caisse dinars	36 593
- Avoirs à la BCT en dinars	22 544
- Avoirs en CCP	379
- Mouvements IBS	13 790
- Avoirs auprès du TGT	357
- Placements en dinars	65 000

- Correspondants débiteurs en dinars	9 053
- Correspondants créditeurs en dinars	-9 710
Liquidités en devises :	76 202
- Caisse devises	10 078
- Avoirs à la BCT devises	16 437
- Correspondants débiteurs en devises	484
- Correspondants créditeurs en devises	-408
- Placements en devises	49 611
Emprunts en dinars	-808 091
Emprunts en devises	-95 022
Placements supérieurs à 3 mois (*)	187 420
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2013	-501 485

(*) Les placements en BTA et BTZC, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

8. NOTE SUR LES OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2012	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2013
84 538 162	(3 579 838)	0	14 000 000	94 958 324

2. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2012 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 409 103 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 s'élèvent à 391 946 DT hors taxes.

3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2013, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 25 906 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2013, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2013 un montant de 18 877 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 15 099 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire payées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent respectivement à 999 DT et 687 869 DT hors taxes.
7. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 2 784 382 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2013 est de 3 666 000 DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 305 050 DT au cours de l'exercice 2013.
8. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2012	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2013
4 000 000	0	6 000 000	10 000 000

La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2013 pour un montant de 1 000 DT. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 25 629 DT sous forme d'intérêts.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 comptabilisées s'élèvent à 79 522 DT hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2013 à la SIP SICAR un montant de 13 399 DT hors taxes au titre de l'exercice 2011.

9. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA . Le loyer relatif à l'année 2013 s'élève à 12 243 dinars HT.

10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2013, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 656 394 DT.
11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2013, du matériel informatique pour 405 234 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 559 928 DT.
12. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :
- Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
 - Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.

La SODINO possède des dépôts en compte (certificats de dépôt) auprès de la BNA au 31/12/2013 pour un montant de 2 000 000 dinars. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 85 472 DT sous forme d'intérêts.

Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 12 610 DT hors taxes.

13. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2013, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETES	7 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 348
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 732
SIMPAR	6 445
SODINO	1 875
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 857
GEVE	2 500

14. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en milliers de DT) :

Société	Principal
SIMPAR	25 375
LES ŒILLETES	3 715
ESSOUKNA	25 367
SOGEST	75
SIVIA	26 299
EL MADINA	20 014
BNA CAPITAUX	2
Sté SIP SICAR	-
Sté Tunisie Informatique Services (TIS)	98
Sté AGRO-SERVICES	1 638

Sté Générale des Ventes	4 663
SOFINREC	35 263

15. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 649 819 mDT au 31/12/2013 :

(en milliers de DT)

Administrateur	Solde au 31/12/2013
Office des Céréales	631 844
Office du Commerce de la Tunisie	16 349
Mr Timoumi Ridha	17
Mr Magtoug Lotfi	1
Mr Jlassi Taoufik	13
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 524
Mr Ahmed BOUZGUENDA	71
TOTAL	649 819

16. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2013 totalisent la somme de 55.250 DT.

17. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2013		Commissions encaissées en 2013	Intérêts de l'exercice 2013	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis
SIMPAR	-	920 557	84 546	-	-
SIVIA	-	1 926 099	12 363	-	-
ESSOUKNA	-	1 371 926	-	-	12 989
AGRO-SERVICES	-	147 437	15 850	-	9 163
TIS	-	94 846	-	8 332	777
BNA CAPITAUX	-	4 919 690	153	-	-
LES ŒILLETS	-	311 248	2 178	-	-
SOFINREC	-	459 173	72	107	7 118
SODINO	-	1 086 294	2 422	30	0
POS	-	17 792 030	30	-	133 862
SOGEST	9 371	-	-	-	-
EL MEDINA	225 906	-	41 600	-	-
SICAR INVEST	-	200 191	-	560	-
SIP SICAR	-	806 223	368	-	-
SOIVM SICAF	-	1 862	-	-	-
SICAV BNA	-	525 077	-	-	5 699

SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	136	85	-	108
ZIED	-	51	-	7	-

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers annuels

Nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Les états financiers ci-joints, qui couvrent la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2013, font apparaître un total bilan net de 7 620 millions de dinars, un résultat avant modifications comptables positif de 14,553 millions de dinars, des modifications comptables de 47,515 millions de dinars constatées en diminution des capitaux propres d'ouverture et un résultat après modifications comptables négatif de 32,962 millions de dinars.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'audit des états financiers de l'exercice 2013 a donné lieu à des redressements significatifs se rapportant principalement à la correction (i) de la méthode de provisionnement des engagements inférieurs à 50 mille dinars (ii) de la méthode d'estimation des provisions pour congés à payer et (iii) de la méthode de calcul des provisions collectives.

Pour des limites inhérentes au système d'information de la banque, l'effet de ces corrections, qui s'est traduit par des provisions complémentaires de 97 millions de dinars a, en totalité, été imputé en résultat de l'exercice et n'a pas donné lieu à la correction des capitaux propres d'ouverture.

Par ailleurs, et en application de la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, des provisions additionnelles, s'élevant à 47,515 millions de dinars constituées sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Les modifications comptables, constatées en ajustement des capitaux propres d'ouverture, n'ont pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers de l'exercice 2012 présentés à titre comparatif.

Par conséquent, nous estimons que les tendances de la situation financière et des performances de la Banque ne sont pas à établir avec les données comparatives non retraitées de l'exercice 2012.

3.2 La BNA ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. Les crédits notifiés et non utilisés (Agricoles, commerciaux et industriels) ont été arrêtés d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur le caractère régulier de l'état des engagements hors bilan.

3.3 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 4.7 & 4.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation. Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 34,722 millions de dinars et à 65,985 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.4 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 4.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.5 La BNA n'a pas procédé à l'inventaire physique exhaustif de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 56 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan de la BNA ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.5, les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque Nationale Agricole « BNA » au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Par référence aux termes de la circulaire n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la BNA a constitué des provisions additionnelles de 60,391 millions de dinars sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture de la BNA au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 et ce pour 47,515 millions de dinars.

L'effet net de ladite méthode sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions de 12,876 millions de dinars.

2. Les créances des entreprises publiques s'élèvent au 31 décembre 2013 à 1 323 millions de dinars. Ces créances comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, dont notamment l'Office des Céréales pour 632 millions de dinars.

3. Les actifs de la banque comportent 151 millions de dinars au titre de créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'État, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, et ce dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et la loi n°99-65 du 15 juillet 1999.

4. Les fonds propres de la banque comportent une dotation de l'Etat d'un montant de 133 millions de dinars constituée en vertu de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160 millions de dinars, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du Conseil d'Administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les informations sur les comptes contenues dans ledit rapport appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

2. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers.

Nos rapports font état d'insuffisances majeures au niveau du système d'information susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne.

3. En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur. Nous avons relevé le défaut de signature et de dépôt auprès du Conseil du Marché Financier (CMF) du cahier des charges prévu par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

4. La BNA affiche au 31 décembre 2013 un ratio de liquidité, rapport entre l'actif réalisable et le passif exigible, de 78,35 % soit une insuffisance de 21,65 % par rapport au minimum de 100% prévu par l'article 13 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5. La BNA affiche au 31 décembre 2013 un ratio de solvabilité, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et le total actif (bilan et hors bilan) net pondéré suivant les quotités des risques prévues par l'article 6 de la circulaire n°91-24, de 7,4 % soit une insuffisance de 1,6 % par rapport au minimum de 9% prévu par l'article 4 de la dite circulaire.

En application de l'article 6 ter de la circulaire 91-24, les dépassements par rapport aux normes de division et de couverture des risques prévues par les articles 1,2 et 3 ont été ajoutés avec une pondération de 300% au total des risques encourus servant pour le calcul du ratio de solvabilité ce qui a significativement impacté le ratio de solvabilité de la banque. Le ratio de solvabilité passe ainsi de 9,08 % à 7,40 % après considération des dépassements pondérés de 300%.

Ces dépassements concernent l'engagement de l'Office des Céréales qui s'élève à 632 millions de dinars soit un dépassement de 421 millions de dinars par rapport à la limite de 25 % des fonds propres nets prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 et les engagements des relations faisant partie du groupe BNA qui s'élèvent à 301 millions de dinars soit un dépassement de 118 millions de dinars par rapport à la même limite.

Le total des dépassements pondérés ajoutés aux risques encourus de la banque s'élève à 1 619 millions de dinars.

Tunis, le 06 Août 2014
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n°65-2001 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit, et des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

1. La BNA a signé avec l'Etat une convention ayant pour objet l'assainissement et la clôture définitive de certaines lignes de crédits rétrocédées et figées depuis plusieurs années.

En vertu de cette convention, les deux parties se sont acquittées de leurs dettes mutuelles et se sont engagées à ne plus réclamer d'éventuels remboursements.

Cette convention s'est traduite par la dé-comptabilisation des encours de ces lignes pour un montant de 13, 412 millions de dinars.

2. Courant 2013, la BNA a confié à sa filiale SIP-SICAR la gestion d'un fonds à capital risque pour un montant de 6 millions de dinars.

Les conditions de rémunération de la SIP-SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.

Au cours de l'exercice 2013, la BNA a comptabilisé une charge globale de 35 877 dinars au titre de ces différentes commissions.

3. Courant 2013, la BNA a confié à sa filiale SICAR-INVEST la gestion des fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Montant souscrit	Encours au 31/12/2013
Fonds gérés 16	8 400	8 400
Fonds gérés 17	5 600	5 600
Total en millions de dinars	14 000	14 000

Les conditions de rémunération de la SICAR-INVEST, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 mille dinars par an ;
- Commission de recouvrement de :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Au cours de l'exercice 2013, la BNA a comptabilisé une charge globale de 45 748 DT au titre de ces différentes commissions.

4. L'encours des dépôts en compte souscrit, courant 2013, par les filiales et entreprises associés de la BNA totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 6 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	Date de souscription	Date d'échéance	Encours en DT	Taux d'intérêt	Relation
certificats de dépôts	30/12/2013	08/01/2014	500 000	4,75	ESSOUKNA
certificats de dépôts	25/10/2013	22/04/2014	500 000	5	SOFINREC
certificats de dépôts	20/12/2013	28/04/2014	500 000	5	SOFINREC
certificats de dépôts	28/05/2013	22/05/2014	2 000 000	5,2	SODINO
BNA PLACEMENT	30/05/2013	26/05/2014	2 500 000	5,95	BNA CAPITAUX

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

1. En vertu de conventions conclues avec la SICAV BNA, la SICAV Placement Obligataire et la BNA capitaux, la BNA assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds pour ces SICAV.

En rémunération des prestations fournies à ce titre, la banque perçoit les commissions suivantes :

- 0,15% (hors taxes) du montant de l'actif net de la SICAV Placement Obligataire. La commission relative à l'exercice 2013 s'élève en TTC à 793 dinars.
Le montant net encaissé au cours de l'exercice 2013 s'élève à 690 dinars.
- 0,1% (TTC) du montant de l'actif net des FCP (FCP Confiance, FCP Progrès et FCP Sécurité). La commission relative à l'exercice 2013 s'élève en TTC à 123 665 dinars.
Le montant net encaissé au cours de l'exercice 2013 s'élève à 105 116 dinars.
- 1 000 DT (hors taxes), commission fixe versée annuellement par la SICAV BNA.

2. En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30 000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière. Le montant servi au cours de l'exercice 2013, s'élève à 5 569 DT ;
 - une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé. Le montant servi au cours de l'exercice 2013, s'élève à 18 877 DT ;
 - des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées avec un maximum de 2 500 DT par valeur. Le montant servi au cours de l'exercice 2013, s'élève à 15 099 DT.
- Les services accomplis, pour le compte des clients de la BNA, seront rémunérés conformément à la tarification de la BNA capitaux affichée au public. Toutefois, pour toutes les opérations boursières passant par le réseau de la BNA, il a été convenu de partager les commissions de transactions à parts égales. La quote-part revenant à la BNA est de l'ordre de 609,835 DT.

3. Antérieurement à l'exercice audité, la BNA a signé avec ses filiales SICAR INVEST, SIP-SICAR et SODINO plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Gestionnaire	Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2013
SICAR INVEST	Fonds géré 1	1997	4 500	1 838
	Fonds géré 2	1997	2 057	944
	Fonds géré 3	1998	5 550	403
	Fonds géré 4	1999	7350	4659
	Fonds géré 5	2000	7000	3338
	Fonds géré 6	2001	7000	3304
	Fonds géré 7	2002	5000	2696
	Fonds géré 8	2003	3500	2085
	Fonds géré 9	2005	1500	1065
	Fonds géré 10	2006	5000	4626
	Fonds géré 11	2007	2500	2500
	Fonds géré 12	2008	8500	8500
	Fonds géré 13	2009	20000	20000
	Fonds géré 14	2010	15000	15000
	Fonds géré 15	2011	10000	10000
	Total 1		104 457	80 958
SIP SICAR	Fonds géré 1	2010	1 500	1 500
	Fonds géré 2	2011	2 500	2 500
	Total 2		4 000	4 000
SODINO	FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	450
	FDS DEV IRADA EI KEF	2010	450	450
	Total 3		900	900
Total Général en mille Dinars			109 357	85 858

Les conditions de rémunération au titre de la gestion de ces fonds se résument comme suit :

- **SICAR INVEST**
 - Commission de gestion annuelle de 0,5% décomptée sur l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 mille dinars par an ;
 - Commission de recouvrement de :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.
 - Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.
 - **SIP SICAR**
 - Commission de gestion de 1% prélevée sur les montants déposés et non remboursés ;
 - Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
 - Commission de rendement de 5% sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
 - Commission de 2,5% décomptée sur les montants recouverts en principal.
 - **SODINO**
 - Commission de gestion de 1% décomptée sur les actifs nets du fonds avec un minimum de 4 500 DT par fonds ;
 - Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis par fonds ;
 - Commission de rendement de 10% calculée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;

Au cours de l'exercice 2013, la BNA a comptabilisé une charge globale de 402 454 DT au titre de ces différentes commissions.

4. La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services «TIS », certains de ses locaux.

Les conditions annuelles des contrats de location se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	loyer 2013 Hors taxes
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4800 (HT)	01/04/2008	5%	deuxième année de la location	7 439
BNA CAPITAUX-SFAX	4200 (HT)	01/07/2007	5%	deuxième année de la location	6 767
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3600 (HT)	01/07/2010	5%	deuxième année de la location	11 700
TIS	14400 (TTC)	01/01/2011	5%(tous les deux ans)	troisième année de la location	12 243
Total en dinars					38 149

5. La rémunération facturée par la société Tunisie Informatique Services « TIS » au titre de l'opération de maintenance du matériel informatique de la BNA totalise la somme de 656 394 DT.
6. Les achats de matériel informatique et de fournitures effectués par la BNA, courant l'exercice 2013, auprès de sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé la somme de 965 162 DT.
7. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses filiales et entreprises associées totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 142 508 mille dinars, réparti comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2013
BNA CAPITAUX	1 806
SIMPAR	25 374 923
SIVIA	26 298 693
EL MADINA	20 013 574
STE ESSOUKNA	25 366 726
SOGEST	74 763
STE SIP SICAR	211
STE TSIE INFORMATIQUE SCES	98 041

STE AGRO-SERVICES	1 638 040
IMMOBILIERE DES ŒILLETES	3 715 000
STE GENERALE DES VENTES	4 662 632
SOFINREC	35 263 421
Total en Dinars	142 507 830

8. Antérieurement à l'exercice audité, les filiales et entreprises associés de la BNA ont souscrit à l'emprunt obligataire émis par cette dernière en 2009 d'un montant global de 50 millions de dinars dont l'amortissement est fixé à un quinzième par an. Les intérêts sont calculés au taux de 5,4 % l'an.

L'encours des montants souscrits ainsi que les intérêts générés par cet emprunt se détaillent comme suit :

SOCIETE	Encours au 31/12/2013	Intérêts 2013
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	3 666 000	202 466
TUNIS-RE	733 200	40 493
Total en Dinars	4 399 200	242 960

9. Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associés de la BNA et accusant des soldes créditeurs ainsi que les commissions et intérêts y afférents se détaillent, au 31/12/2013, comme suit :

Société	Solde au 31/12/2013	Intérêts servis en 2013
SIMPAR	920 557	-
SIVIA	1 926 099	-
ESSOUKNA	1 371 926	12 989
AGRO-SERVICES	147 437	9 163
TIS	94 846	777
BNA CAPITAUX	4 919 690	-
LES ŒILLETES	311 248	-
SOFINREC	459 173	7 118
SODINO	1 086 294	-
Placement Obligataire SICAV	17 792 030	133 862
SICAR INVEST	200 191	-
SIP SICAR	806 223	-
SOIVM SICAF	1 862	-
SICAV BNA	525 077	5 699
SICAF PARTICIPATIONS BNA	136	108
ZIED	51	-

10. Les concours bancaires accordés par la BNA à ses administrateurs et dirigeants totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 649, 806 millions de dinars, réparti comme suit :

Administrateurs	Encours au 31/12/2013
OFFICE DES CEREALES	631 844 448
OFFICE DE COMMERCE DE TUNISIE	16 349 000
CAISSE NATIONALE DE LA SECURITE SOCIALE	1 523 685

Mr TIMOUMI RIDHA	16 947
Mr MAKTOUF LOTFI	527
Mr JLASSI TAOUIK	12 950
Directeur Général Adjoint	58 939
Total en Dinars	649 806 496

11. La Caisse Tunisienne des Assurances Mutuelles Agricoles, administrateur de la BNA, a souscrit à l'emprunt obligataire émis par la BNA en 2009. L'encours des montants souscrits totalise au 31/12/2013 la somme de 733 mille dinars. Les intérêts supportés par la BNA au titre de l'exercice 2013 sont de l'ordre de 40 mille dinars.
12. L'encours des dépôts en compte souscrit, par les administrateurs de la BNA totalisent, au 31 décembre 2013, un montant de 151 millions de dinars, réparti comme suit :

Nature	Date de souscription	date d'échéance	Encours au 31/12/2013 (en dinars)	taux d'intérêt	Relation
certificats de dépôts	16/12/2013	13/02/2014	40 000 000	9,07	CNSS
certificats de dépôts	29/07/2013	05/03/2014	20 000 000	7,96	CNSS
certificats de dépôts	31/07/2013	17/03/2014	20 000 000	7,96	CNSS
certificats de dépôts	01/08/2013	18/03/2014	22 000 000	7,96	CNSS
certificats de dépôts	01/08/2013	18/03/2014	2 000 000	7,96	CNSS
certificats de dépôts	31/12/2013	20/03/2014	20 000 000	9,07	CNSS
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	87 000	6,22	OCT
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	356 000	6,22	OCT
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	628 000	6,22	OCT
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	103 000	6,22	OCT
BNA PLACEMENT	28/10/2013	20/10/2015	939 000	6,22	OCT
certificats de dépôts	20/11/2012	24/11/2015	10 000 000	6,62	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	3 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	3 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	06/12/2012	10/12/2015	500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	28/12/2012	01/01/2016	4 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 500 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 000 000	6,65	CTAMA
certificats de dépôts	31/12/2012	04/01/2016	1 000 000	6,65	CTAMA

III. Obligations et engagements de la BNA envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Premier Ministre en date 25 octobre 2011. Cette rémunération se détaille comme suit :

Nature	Rémunération mensuelle
Salaire de base	900
Indemnité de logement	200
Indemnité de gestion	350
Indemnité de représentation	1 730
Indemnité temporaire pour remboursement des frais de responsabilité	2 670
Total brut	5 850

Les avantages en nature sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction ainsi que le remboursement des frais de communication téléphonique.

Le PDG bénéficie également d'une indemnité de chargé de mission auprès du Ministère des finances, en vertu du décret n°1357 du 06 mars 2013, d'un montant de 1020 DT.

- Les rémunérations du Directeur Général Adjoint ainsi que celle du Secrétaire Général en fonction, sont fixées par référence aux termes de la convention collective nationale du personnel des banques et des établissements financiers ;
- Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs a été fixé par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 juillet 2013 à 5 000 dinars net par administrateur. La charge supportée par la banque à ce titre s'élève à 55 250 dinars.

2. Les obligations et engagements de la BNA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la Rémunération	PDG		DGA et Secrétaire Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	126 955	24 528	229 259	93 971	50 250	50 250
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	4 849	36 803	-	-
TOTAL	126 955	24 528	234 107	130 773	50 250	50 250

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus-indiqués.

Tunis, le 6 Août 2014
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Banque Nationale Agricole -BNA- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 28 août 2014. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Fathi SAIDI et Ziad KHEDIMALLAH .

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2013	2012 (*)
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	149 541	386 577
Créances sur les établissements bancaires	5.2	103 520	95 363
Créances sur la clientèle	5.3	6 476 127	6 282 701
Portefeuille commercial	5.4	618 376	775 010
Portefeuille d'investissement	5.5	329 514	383 715
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	35 964	35 814
Valeurs immobilisées	5.7	60 389	61 791
Autres actifs	5.8	359 769	340 860
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		7	12
TOTAL ACTIF		8 133 207	8 361 843
PASSIF			
Banque centrale, CCP		556 102	1 098 316
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.9	357 684	204 190
Dépôts de la clientèle	5.10	5 487 432	5 157 306
Emprunts et ressources spéciales	5.11	395 511	446 406
Autres passifs	5.12	310 577	334 251
TOTAL PASSIF		7 107 305	7 240 470
INTERETS MINORITAIRES		446 010	490 852
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2013)	5.13	160 000	160 000
Capital non appelé	5.13	-	-
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	-3 274	-3 253
Réserves consolidées	5.13	330 548	291 426
Autres capitaux propres consolidés	5.13	131 338	131 440
Résultats reportés consolidés		-57 434	-536
Reports à nouveau consolidés		-1 335	-536
Effets des modifications comptables consolidés		-56 099	-
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.13	18 715	51 445
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		579 893	630 522
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		8 133 207	8 361 843

(*): retraité pour les besoins de comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2013	2012
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>1 521 819</u>	<u>1 348 919</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		884 378	698 330
b - En faveur de la clientèle		477 441	490 589
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>742 543</u>	<u>721 265</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		123 068	178 665
b - Débiteurs par accréditifs import devises		619 475	542 600
Actifs donnés en garantis	6.2	<u>556 000</u>	<u>1 035 000</u>
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		<u>2 820 362</u>	<u>3 105 184</u>
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>314 011</u>	<u>288 971</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		314 011	288 971
Engagements sur titres		<u>9 098</u>	<u>9 198</u>
a - Participations non libérées		9 098	9 198
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		<u>323 109</u>	<u>298 169</u>
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.3	<u>1 457 183</u>	<u>1 464 405</u>
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		<u>1 457 183</u>	<u>1 464 405</u>

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2013	2012
Intérêts et revenus assimilés	7.1	421 765	355 197
Commissions	7.2	56 521	54 404
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	60 889	55 894
Revenus du portefeuille investissement	7.4	16 533	11 150
Total des produits d'exploitation bancaire		<u>555 708</u>	<u>476 645</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-211 262	-160 335
Commissions encourues		-1 159	-957
Pertes sur portefeuille commercial et opérations financières		-60	-12
Total des charges d'exploitation bancaire		<u>-212 480</u>	<u>-161 304</u>

PRODUIT NET BANCAIRE		343 228	315 341
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-152 724	-84 454
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	-4 015	-225
Autres produits d'exploitation		96 326	68 371
Frais de personnel	7.8	-136 934	-127 572
Charges générales d'exploitation		-93 309	-72 352
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-7 164	-5 788
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		45 408	93 321
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		1 710	425
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	7.9	11 830	-2 040
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		58 948	91 706
Impôt sur les bénéficiaires	7.10	-13 582	-17 049
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		45 366	74 657
Intérêts minoritaires		-26 651	-23 212
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		18 715	51 445
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		18 715	51 445
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		-56 099	-
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		-37 384	51 445

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre

	Notes	2013	2012
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		509 336	452 096
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-208 770	-177 114
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		17 565	6 747
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-411 796	-528 217
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		279 163	182 217
6- Titres de placement		68 583	156 466
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-195 011	-195 238
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		45 459	36 171
9- Impôt sur les sociétés		-14 303	-6 800
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation	8.1	90 227	-73 672
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		21 031	17 666
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		50 261	-89 865
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-5 198	-6 318
4- Plus-values sur titres de participations		287	-1 176
Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement	8.2	66 381	-79 693
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			

1- Actions propres et d'auto-contrôle	-	-132
2- Emission d'actions par la mère	-	-
3- Emission d'actions par les filiales	-35 056	-59 284
4- Emission d'emprunts	-	-
5- Remboursement d'emprunts	-3 335	-3 335
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales	-48 776	-9 567
7- Dividendes versés	-28 162	-33 115
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	8.3	-115 329
Effet de la variation du périmètre de consolidation sur les liquidités et les équivalents de liquidités	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	41 279	-258 798
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	-532 517	-273 720
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	-491 238

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2013**

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 16 directions régionales, 3 succursales et 158 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 531 373	37 656 865	23,54%
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,60%
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,14%
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,18%
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,05%
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,83%
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,15%
Autres	14 885 563	74 427 815	46,52%
<i>Dont Africa emerging market fund</i>	1 383 103	6 915 515	4,32%
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe.

Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lorsqu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée permise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2013, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif" sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 10, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

De même des provisions additionnelles ont été constatées au titre de ces créances en appliquant un taux de décote de 100% pour tous les lots 5 à 10.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

À l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres

Les plus (ou moins) valeurs sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Élimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Écart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Écart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la dé-comptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloquages, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

3.2.3. Provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles :

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les créances contentieuses sont classées 5 et le risque net sur ces créances est provisionné au taux de 100%.

Il est à noter que la méthode d'extrapolation appliquée lors des exercices précédents pour le calcul des provisions relatives aux engagements ordinaires inférieures à 50 mDT a été abandonnée. De même pour la méthode de calcul de la provision sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT qui consistait à appliquer à l'en-cours net des créances des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

ii. Provisions additionnelles (Circulaire BCT n° 2013-21) :

En application de la circulaire aux banques n° 2013-21 du 30 Décembre 2013, la BNA a procédé à la constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 de 6 & 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 8 ans

Il est à noter que les provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 et 5 supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

iii. Provisions collectives :

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la BNA procède à la constitution de provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1) au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Pour la détermination de ces provisions, la BNA a retenu la méthode énoncée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, qui prévoit les étapes suivantes :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par secteur d'activité et l'élimination des engagements présentant un profil de risque spécifique qui pourrait biaiser les calculs ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en année N. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1 ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré tout en respectant le taux minimum exigé par la BCT.

Les provisions collectives à constituer résultent alors de la multiplication des engagements de la classe 0 et ceux de la classe 1 du groupe en question, par ces trois paramètres ainsi estimés (taux de migration moyen du groupe, facteur scalaire moyen du groupe et taux minimum de provision spécifique au groupe).

3.2.4. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en « Intérêts et agios réservés » et présentés en soustraction du poste « Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter que les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins-values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
- Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
- Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'ÉTAT Tunisien ;
- Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
- Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. A la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupes sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1 Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Changement de méthode de provisionnement des créances clientèles inférieures à 50 mDT :

Antérieurement à l'exercice 2013, les provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT ont été estimées en fonction de la nature des engagements :

Engagements ordinaires :

- Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

- Pour les autres engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT, les provisions requises ont été estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

Engagements contentieux

- Pour les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, les provisions requises ont été déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux.

Au 31 décembre 2013, tous ces engagements ont fait l'objet de classification mécanique selon l'antériorité des impayés et transfert à contentieux. Les provisions requises ont été constituées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 du 17 décembre 1991,

L'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions sur les engagements inférieurs à 50 mDT a été imputé sur le résultat de l'exercice 2013.

3.9. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1 Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2 Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2013 et au-delà, les taux d'imposition effectifs retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		

SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES CÈILLETS	30%	30%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

3.10. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille,...)
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.11. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2012
Provisions pour risques divers (avoirs auprès des correspondants en devises)	AC1	AC2	-187
Créances rattachées sociétés de leasing	AC3B	AC2	65

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 20 entités au 31 décembre 2013 :

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Établissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,77%
Autres services financiers			

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
BNA Capitaux	IG	100,00%	98,21%
SOFINREC	IG	100,00%	96,63%
SIACR INVEST (2)	IG	49,12%	41,63%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,28%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,30%
SICAF Participations	IG	99,99%	98,76%
SICAV BNA (3)	IG	30,54%	27,16%
Placement Obligataire SICAV (3)	IG	0,06%	0,04%
TUNIS-RE	ME	19,70%	16,96%
SODINO	ME	27,75%	27,41%
Promotion immobilière			
SIMPAR (1)	IG	33,93%	33,02%
ESSOUKNA	IG	70,16%	23,16%
SIVIA	IG	99,99%	41,77%
SPI MADINA	IG	100,00%	40,59%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,31%
Autres activités			
Tunisie Informatique Services	IG	71,92%	45,25%
SOGEST	IG	94,74%	44,43%
AGROSERVICES	IG	34,85%	34,42%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,30%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,38%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 33,93% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,76% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	35	17,66%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	1	1,64%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	2	4,23%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	931	30,79%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La BNA exerce sur la société SICAR INVEST un contrôle de fait à travers la détention d'un pourcentage de droits de vote dépassant le seuil de minorité importante de 40% prévu par l'article 461 du code des sociétés commerciales et par le paragraphe 10 de la Norme Comptable Tunisienne NC 35, sachant qu'aucun autre investisseur ne dispose dans la cible d'une fraction supérieure à celle de la Banque.
- (3) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 149.541 mDT au 31 décembre 2013 contre 386.577 mDT au 31 décembre 2012, soit une diminution de 237.036 mDT due essentiellement à la diminution des avoirs en caisse en dinars et des prêts sur le marché monétaire en dinars & en devises à la BCT, compensée en partie, par une augmentation des avoirs en caisse en devises et des avoirs auprès de la BCT en dinars & en devises.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Avoirs en caisse en dinars	36 595	69 629
Avoirs en caisse en devises	10 078	8 831
Avoirs auprès de la BCT en dinars	22 544	-
Avoirs auprès de la BCT en devises	16 467	6 256
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT en devises) (*)	-279	-279
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	210 000
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	49 611	73 508
Intérêts à percevoir	1	62
Mouvements IBS	13 790	16 344
Avoirs auprès du CCP	379	328
Chèques TGT	356	1 898
TOTAL	149 541	386 577

(*) : Données retraitées pour les besoins de comparabilité

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont passées de 95.363 mDT au 31 décembre 2012 à 103.520 DT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 8.158 mDT. Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
a - Créances sur les établissements bancaires	70 662	77 646
Comptes à vue	5 510	5 955
Provision sur Comptes à vue	-	-705
Prêts sur le marché monétaire dinars	65 000	71 835
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des correspondants en devises) (*)	-184	-187
Intérêts à percevoir	336	748
b - Créances sur les établissements financiers	32 859	17 717

(*) :	Comptes à vue	4 072	4 104
	Prêts sur le marché monétaire dinars	28 330	13 381
	Créances rattachées sociétés de leasing	251	65
	Intérêts à percevoir	206	167
	TOTAL	103 520	95 363

Données retraitées pour les besoins de comparabilité

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31 décembre 2013 à 6.476.127 mDT contre 6.282.701 mDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi un accroissement de 193.426 mDT (3%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

(En mDT)

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	730 538	391 861	-2 446	-	-384 801	735 152
- Comptes débiteurs	33 683	-	-	-	-	33 683
- Autres concours à la clientèle	450 629	91 667	-2 446	-	-84 860	454 990
- Crédits sur ressources spéciales	246 226	300 194	-	-	-299 941	246 479
Engagements commerciaux et industriels :	6 516 585	153 083	-13 734	-	-182 971	6 472 963
- Comptes débiteurs	860 360	24 457	-	-	-66366	818 451
- Autres concours à la clientèle	5 529 788	110 858	-13 734	-	-99 352	5 527 560
- Crédits sur ressources spéciales	126 437	17 768	-	-	-17 253	126 952
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'ÉTAT	22 635	-	-	-464	-	22 171
Provisions sur créances classées (*)	-	-	-	-695 802	-	-695 802
Provisions collectives sur créances non classées	-	-	-	-58 848	-	-58 848
Créances bancaires détenues par la SOFINREC (**)	258 538	23 729	-	-234 472	-47 782	14
TOTAL AU 31/12/2013	7 528 773	568 673	-16 180	-989 586	-615 554	6 476 127
TOTAL AU 31/12/2012(*)	7 089 405	524 503	-11 430	-760 254	-559 523	6 282 701

(*) : Données retraitées pour les besoins de comparabilité

(1) Dont 60.391 mDT des provisions additionnelles Circulaire BCT 2013/21

(2) La provision additionnelle sur les créances bancaires détenues par la SOFINREC s'élève à 27.264 mDT

Les dotations nettes aux provisions sur les créances constituées, à base consolidée, au titre de l'année 2013 se sont élevées à 191.871mDT, contre 74.644 mDT au cours de l'année 2012, soit une augmentation de 117.227 mDT (157.05%).

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2013 comme suit :

	(En mDT)				
	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lots ayant fait l'objet de radiation en consolidation	-	14	-	-	14
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	95 147	5 335	-86 555	-13 928	-
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	46 691	4 829	-44 356	-7 164	-
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	41 801	5 175	-33 148	-13 829	-
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	20 887	3 044	-19 835	-4 096	-
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	14 864	1 294	-14 329	-1 829	-
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	38 858	4 039	-35 962	-6 935	-
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-288	-2	-
TOTAL AU 31/12/2013	258 538	23 729	-234 472	-47 782	14
TOTAL AU 31/12/2012	263 907	23 810	-210 206	-47 951	29 561

L'encours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2013 à 275.848 mDT.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

	(En mDT)	
	Encours au 31 décembre 2013	Encours au 31 décembre 2012
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	87 422	87 422
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	70 998	70 998
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	36 295	36 295
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	81 133	81 133
TOTAL	275 848	275 848

5.3.2. Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés :

Les engagements de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2013 comme suit :

Classe de risque	Engagements	Provisions	Intérêts et agios réservés (*)
Classe 0	5 930 698	8 292	5 023
Classe 1	1 240 991	0	624
Classe 2	171 432	18 542	5 328

Classe 3	126 433	29 439	8 023
Classe 4	843 799	256 086	68 681
Classe 5	651 713	383 442	82 864
Total en mDT	8 965 066	695 801	170 542
Total/ Créances classées	1 793 378	687 509	164 895
Taux des créances classées	20%		
Total créances classés hors FB	1 454 187		
Taux des créances classées hors FB	16,96%		

(*) Autres que les impayés en intérêts agricoles.

Ce taux est défalqué comme suit :

	Engagements hors Fonds Budgétaire	Engagements supérieurs à 50mDT hors entreprises publiques	Engagements inférieurs à 50mDT	Engagements Entreprises publiques
Total créances	8 575 298	5 854 472	1 362 833	1 357 994
Créances (0-1)	7 121 112	4 708 965	1 134 341	1 277 805
Total créances	1 454 187	1 145 507	228 492	80 188
Taux des créances classées	16,96%	13,36%	2,66%	0,94%

Le ratio de couverture des actifs classés par les intérêts et les agios réservés ainsi que les provisions s'élève au 31 décembre 2013 à 58,62% contre 57,43% fin 2012 « après retraitement »

5.3.3 Evaluation des garanties

La Banque ne dispose pas d'une base de données exhaustive et mise à jour des garanties hypothécaires reçues en couverture des risques encourus sur sa clientèle. Il s'en suit que cette situation pourrait impacter le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées que pour les relations classées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs.

Par ailleurs, la banque a abandonné en 2013 l'application de la décote sur la valeur des garanties réelles pour les relations en contentieux dont l'ancienneté de transfert à contentieux est supérieure à un an et ce suite à l'entrée en vigueur de la circulaire BCT n° 2013/21 du 30 décembre 2013.

5.3.4 Rating des relations et états financiers audités

Il n'est pas exigé une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.5 Adéquation des provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2012-2 du 11 janvier 2012, la BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2013, des provisions à caractère général dites «provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Pour l'estimation des provisions collectives, la BNA a utilisé la méthodologie préconisée par la note aux établissements de crédit n°2012-8 du 2 mars 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques.

L'actualisation des facteurs déterminants de la provision collective à la date de l'arrêt du 31 décembre 2013 a été déterminée sur la base des données disponibles à cette date tout en respectant le taux minimum exigé par la BCT.

L'encours des provisions collectives a atteint 58.848 mDT au 31/12/2013 contre 43.653 mDT au 31/12/2012 soit une évolution de 15.195 mDT.

Cette provision se détaille par secteur d'activité comme suit :

Secteur d'activité	Engagements classe 0 et 1	Taux de migration	Facteur scalaire	Taux de provisionnement moyen	Provision collective
Agriculture	250 481	15,04%	1,0	20%	7 535

Autres industries	133 670	5,24%	1,0	41%	2 905
Autres services	492 188	2,40%	1,1	25%	3 106
Bâtiments & travaux publiques	280 768	1,93%	1,0	20%	1 082
Commerce	1 063 723	3,72%	1,0	27%	10 715
Consommation	6 382	19,02%	1,0	45%	542
Habitat	237 124	2,74%	1,0	12%	770
Industries manufacturières	1 565 025	4,04%	1,0	32%	20 016
Promotion immobilière	495 657	3,73%	1,3	25%	6 346
Tourisme	153 812	18,35%	1,0	21%	5 832
Total général					58 848

La provision collective n'a été déterminée que pour les engagements supérieurs à 50 mille dinars classés 0 et 1 fin décembre 2013 du fait que les engagements inférieurs à 50 mille dinars n'ont pas fait l'objet de classification courant les exercices antérieurs ce qui ne permet pas de calculer les paramètres requis pour l'estimation des provisions collectives à savoir le taux de migration ainsi que le taux de provisionnement moyen.

5.3.6 Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, le groupe BNA a constitué par prélèvement sur les résultats de l'exercice 2013, des provisions additionnelles nettes sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour un montant de 10.599 mDT (soit une dotation constatée par la BNA pour 12.876 mDT et une reprise de provision constatée par la SOFINREC pour 2.277 mDT).

Les provisions additionnelles à fin 2012 qui s'élèvent à 77.056 mDT (BNA 47.515mDT et SOFINREC 29.541 mDT) sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture au titre de l'exercice 2013.

Ainsi, et pour l'exercice clos le 31/12/2013 le solde des provisions additionnelles s'élève à 87.655 mDT.

5.3.7 Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la BNA a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57.267 mDT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272.325 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 mDT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque sont prises en charge par l'Etat et remboursées par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24.051 mDT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* « la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif ».

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la BNA les maintient au bilan pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'Etat (1)	Dettes actualisées à la date de prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2013 (3)	Encours au 31/12/2013 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 268	25 505 589	17 313 848	8 191 742
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	119 818 598	81 682 918	38 135 679
Article 3 de la Loi n°99/65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	7 678 937	5731 967	1 946 970
Total en DT	353 642 190	166 376 556	187 265 634	153 003 124	104 728 733	48 274 391

5.3.8 Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants non couverts par des garanties suffisantes, envers des entreprises publiques qui connaissent des difficultés financières et accusent des découverts en comptes courants dont notamment l'Office des Céréales.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 Décembre 2013, la limite de 25 % des Fonds Propres Nets de la Banque prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 Décembre 2013 :

	Total en milliers de dinars	Dont engagement des sociétés				
		Office de céréale	O N H	EI-Fouledh	TUNIS AIR	OTD
Engagements au 31-12-2012	1 138 602	461 371	94 578	76 440	102 210	47 853
Engagements au 31-12-2013	1 323 243	631 844	80 690	70 063	86 148	69 940
Garanties au 31-12-2013	175 930	-	38 320	12 884	31 741	35 515
Agios réservés au 31-12-2013	3 696	-	-	1 695	-	2001
Classe au 31-12-2013	-	-	-	2	-	-
Provisions au 31-12-2013	13 363	-	-	11 097	-	-
Risques encourus 31-12-2013	1 130 254	631 844	42 370	44 387	54 407	32 424

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 618.376 mDT au 31 décembre 2013 contre 775.010 mDT au 31 décembre 2012, soit une diminution nette de 156.634 mDT essentiellement imputable à la baisse des bons du trésor.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

En milliers de dinars, au 31 décembre	2 013			2012	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	81 044	-	-1 973	79 071	88 039
Actions cotées	52 903	-	-1 973	50 930	50 362
Actions non cotés	-	-	-	-	5

Parts dans les OPCVM consolidés	26 637	-	-	26 637	36 494
Parts dans les autres OPCVM	1 504	-	-	1 504	1 178
Titres à revenu fixe	518 414	20 826	-	539 240	686 971
Bons de trésor	219 515	10 010	-	229 525	368 051
Obligations	291 682	10 895	-	302 577	312 167
Parts de Fonds Communs de Créances	875	5	-	880	1 171
Billets de trésorerie et Certificats de dépôts	6 341	-19	-	6 323	5 582
Total	599 457	20 826	-1 973	618 376	775 010

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 329.514 mDT au 31 décembre 2013 contre 383.715 mDT au 31 décembre 2012. Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

(En mDT)

					2 013	2 012
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Intérêts réservés	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	62 711	3 230	-	-	65 941	144 527
Participations-financement (Titres en rétrocession)	81 036	253	-22 196	-	59 094	58 261
Parts dans les entreprises liées non consolidées (1)	1 447	-	-1 428	-	19	193
Titres déconsolidés	76	-	-	-	76	76
Autres titres de participation et de placement	79 638	-	-15 358	-	64 280	62 235
Parts dans les fonds communs de placement	19 400	-	-199	-	19 201	2 400
Placements en fonds gérés SICAR	900	-	-	-	900	-14 916
Créances prises en charge par l'Etat	120 004	-	-	-	120 004	130 938
Total	365 212	3 483	-39 181	-	329 514	383 715

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

(En mDT)

Société	Activité	2013		2012	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	19,70%	26 341	20,07%	26 390
SODINO	SICAR	27,75%	8 445	27,75%	8 745
GEVE	Commerce	50,00%	1 178	50,00%	679
TOTAL			35 964		35 814

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont les suivantes:

(En mDT)

	TUNIS-RE(1)	SODINO(2)	GEVE(2)
Total Bilan	409 779	49 112	12 006
Total des capitaux propres	133 690	30 428	2 357
Total des produits d'exploitation	-	1 003	1 900
Résultat technique	1 848	-	-
Résultat d'exploitation	5 826	-1 083	1 512
Résultat net de l'exercice	7 674	-1 085	998

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la Banque.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

Les immobilisations totalisent, au 31 décembre 2013, une valeur brute de 152.260 mDT, des amortissements et des provisions de 91.872 mDT et une valeur nette de 60.389 mDT, ce qui représente environ 0,74% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31 décembre 2013, s'établit comme suit :

(En mDT)

Libellé	Solde au 31/12/2012	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles :	12 045	927	-	-65	12 907
- Logiciels	12 045	927	-	-65	12 907
Amortissements :	-8 818	-1 888	-	-	-10 706
- Logiciels	-8 818	-1 888	-	-	-10 706
TOTAL NET (1)	3 226	-961	-	-65	2 201
Immobilisations corporelles :	135 628	6 746	-47	-2 975	139 354
- Terrains	3 280	-	-23	-	3 257
- Constructions	54 388	445	-	-	54 833
- Agencements, aménagements et installations	26 167	927	-	-178	26 915
- Matériel de transport	3 620	122	-21	-	3 721
- Mobiliers, matériel de bureaux	37 449	1 908	-	-	39 357
- Matériel et outillage	29	15	-	-	44
- Immobilisations en cours	5 406	746	-1	-486	5 666
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	332	1 782	-	-1 902	212
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	185	417	-1	-307	295
- Dépenses nouvelles agences	13	378	-	-102	289
- Immobilisations en dation (*)	4 759	6	-1	-	4 764
Amortissements :	-76 685	-4 146	1	-	-80 829
- Constructions	-24 385	-985	-	-	-25 369
- Agencements, aménagements et installations	-20 693	-854	1	-	-21 546
- Matériel de transport	-1 996	-342	-	-	-2 339
- Mobilier et matériel de bureaux	-29 586	-1 963	-	-	-31 549
- Matériel et outillage	-25	-2	-	-	-27
Dépréciations :	-378	-	41	-	-337
- Immobilisations en dation	-337	-	-	-	-337
- Matériel de transport	-41	-	41	-	-
TOTAL NET (2)	58 565	2 600	-5	-2 975	58 188
TOTAL GENERAL (1) + (2)	61 791	1 639	-5	-3 040	60 389

(*) Immobilisations en dation

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2013 :

Compte	Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 737	-337	337
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet	Appartements	1 591	1 665	74	-

TOTAL	4 764	4 552	-176	337
--------------	--------------	--------------	-------------	------------

5.7.1. Inventaire physique des immobilisations

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2013, une valeur brute de 143.276 mDT, des amortissements et des provisions de 87.435 mDT et une valeur nette de 55.841 mDT, ce qui représente environ 0,72 % du total des actifs de la Banque.

La BNA a procédé à une prise d'inventaire physique de ses immobilisations corporelles. Mais cette opération n'a pas été couronnée par un rapprochement exhaustif entre les résultats des recensements effectués et les tableaux d'amortissements des immobilisations. La valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations figurant au bilan et les existants réels.

5.7.2. Situation foncière du patrimoine immobilier

La BNA a entamé, depuis plusieurs exercices, une action visant l'immatriculation de son patrimoine immobilier. Ce processus a permis d'assainir la situation de plusieurs actifs fonciers. Toutefois, plusieurs terrains et constructions pour lesquels la Banque dispose de contrats d'acquisition ne sont pas encore immatriculés en son nom (action encours).

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 359.769 mDT au 31 décembre 2013 contre 340.860 mDT au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

			(En mDT)	
(1) Ce	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012	poste	
Comptes de régularisation actifs :	66 823	102 712		
- Débiteurs divers (1)	20 174	65 712		
- État, impôts & taxes	375	531		
- Commissions de gestion à percevoir	5 411	2 985		
- Ajustements devises	2874	1682		
- Comptes liés à la compensation (5.8.1)	34 722	27 050		
- Autres comptes	3 267	4 031		
Actifs d'impôts sur les résultats :	78 002	51 762		
- Actifs d'impôts exigibles	15 077	11 280		
- Actifs d'impôts différés	62 925	40 482		
Actifs d'exploitation des filiales non financières	165 343	138 792		
- Stocks de terrains à bâtir	73 054	44 441		
- Stocks de travaux immobiliers en cours	44 928	75 081		
- Stocks de travaux immobiliers terminés	36 236	13 256		
- Autres stocks	1 493	803		
- Clients et comptes rattachés	9 632	5 211		
Autres actifs :	49 601	47 594		
- Prêts au personnel	34 131	32 328		
- Charges reportées	2 093	2 110		
- Stock cartes de retrait	492	510		
- Dotations timbres postaux	25	27		
- Dotations timbres fiscaux	6	5		
- Dotations timbres spéciaux de voyage	47	83		
- Dépôts et cautionnements	361	542		
- Autres comptes	12 446	11 989		
TOTAL	359 769	340 860		

regroupe principalement des opérations inter-siège touchant des comptes clients et parvenues aux structures destinataires après l'arrêté des comptes clients.

5.8.1 Comptes liés à la Télé-compensation

Au 31 Décembre 2013, les comptes liés à la compensation débiteurs (Poste AC7 : Autres Actifs) présentent un solde cumulé de 34.722 mDT alors que les comptes liés à la compensation créditeurs (Poste PA5 : Autres Passifs) présentent un solde cumulé de 65.985 mDT.

Les soldes de ces comptes s'expliquent principalement par des valeurs dont le dénouement normal s'opère à (J +1). Néanmoins, des suspens inter-siège et certains chevauchements au niveau des comptes d'ordre ont été générés suite à la mise en place du système de Télé-compensation 24 heures (T24H).

Une commissions chargée de l'identification et de l'apurement des suspens liés à la « Télé-compensation 24 heures » est en train de poursuivre les travaux de régularisation.

Les principales causes de ces suspens relevées par les deux commissions d'assainissement sont les suivantes :

- Des Comptes Rendus d'Opération (CRO) non générés automatiquement ;
- Des flux auxquels aucun CRO n'est prévu lors du lancement de la T24H ;
- Des générations de CRO doubles résultant de problèmes techniques ;
- Etc.

5.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 357.684 mDT au 31/12/2013 contre 204.190 mDT au 31/12/2012, enregistrant ainsi une augmentation de 153.494 mDT qui résulte essentiellement de l'augmentation des emprunts sur le marché monétaire en dinars compensée par une baisse des emprunts sur le marché monétaire en devises. Il se détaille comme suit :

➤ Décomposition par nature de poste :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	354 608	197 397
Dépôts & avoirs des établissements financiers	3 076	6 793
TOTAL	357 684	204 190

➤ Décomposition par nature de compte :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Comptes à vue	10 118	13 425
Emprunts sur le marché monétaire dinars	252 092	65 000
Emprunts sur le marché monétaire devises	95 021	125 653
Intérêts à payer	453	112
TOTAL	357 684	204 190

5.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 5.487.432 mDT au 31décembre 2013 contre 5.157.306 mDT au 31décembre 2012, enregistrant ainsi une augmentation de 330.125 mDT, soit un taux de progression de 6,40%. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dépôts en dinars :	5 013 330	4 648 469
- Dépôts à vue	1 219 515	1 204 004
- Dépôts d'épargne	1 957 526	1 895 281
- Bons de caisse	96 100	115 058

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
- Comptes à terme	169 508	163 162
- Comptes spéciaux de placement	764 031	533 022
- Certificats de dépôt	634 500	588 548
- Autres sommes dues à la clientèle	172 150	149 394
Dépôts en devises :	459 706	503 882
- Dépôts à vue	225 717	338 024
- Bons de caisse	8 110	8 921
- Comptes à terme	51 054	65 153
- Comptes de placement	157 736	79 049
- Autres sommes dues à la clientèle	17 089	12 735
Dettes rattachées :	14 396	4 955
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	1593	1226
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	126	86
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne	14162	10160
- Intérêts à payer sur, bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	19 328	8 900
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-20 813	-15 417
TOTAL	5 487 432	5 157 306

5.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 395.511mDT au 31 décembre 2013 contre 446.406 mDT au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31-déc-13	Solde au 31-déc-12
Emprunts matérialisés	34 892	38 013
*Emprunts obligataires	33 386	36 388
*Intérêts à payer	1 506	1 626
Ressources spéciales	360 618	408 393
*Ressources extérieures	187 565	229 870
*Ressources budgétaires	227 134	228 308
*Ecart de conversion sur emprunts	-56 221	-52 701
*Intérêts à payer	2 140	2 916
TOTAL	395 511	446 406

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.11.1. Ressources extérieures

Dans le cadre de l'assainissement et de la clôture définitive de certaines anciennes lignes de crédits rétrocédées (BEI, SOCELTA, BIRD 1746, BIRD-AID, GSM et PANO) une convention a été signée entre la BNA et le Ministère des Finances par laquelle les deux parties s'acquittent de leurs dettes mutuelles et s'engagent à ne plus réclamer d'éventuelles remboursements.

Cette convention s'est traduite par la dé-comptabilisation des encours de ces lignes et ce pour un montant de 13 412 mDT constaté parmi les autres gains ordinaires.

5.11.2. Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la BNA ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la BNA assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds (estimé au 31/12/2013 à 2.325 mDT). Toutefois, la BNA n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2013 se présente comme suit :

(En mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2013
1850.000000	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 341
1106.082926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 495
TOTAL		11 836

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

D'autre part, la BNA assume aussi le risque (entre 25% et 50%) de non recouvrement au titre des prêts financés sur d'autres ressources telles que le FODEC et la ligne BIRD 1969.

5.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2013. Ils ont été auparavant analysés par la BNA sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(En mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2013
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

5.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 310.577mDT au 31 décembre2013 contre 334.251 mDT au 31 décembre2012. Ils se présentent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
État, impôts et taxes	18 467	16 765
Impôts sur les sociétés	10 103	12 228
Passifs d'impôts différés	26 468	25 408
Fournisseurs et comptes rattachés	4 943	6 488
Organismes sociaux	29 882	28 707
Comptes d'ajustement devises	8 037	3 448
Provisions sur comptes d'ajustement devises	83	83
SWAPS devises	-505	244
Congés à payer	11 352	7 824
Produits perçus d'avance	3 262	1 559
Excédent de caisse	1 357	1 178

Charges sur emprunt	51	50
Autres comptes de régularisation passif	2 706	2 313
Provisions sur autres comptes de régularisation passif	4	13
Comptes liés à la compensation	65 985	90 166
Comptes de régularisation	18 749	33 269
Comptes Étatiques créditeurs	41 082	38 218
Créditeurs divers	42 878	40 018
Provisions pour passifs et charges :	25673	26 272
▪ Provisions pour indemnités de départ à la retraite et assurances groupes de retraités (5.12.1)	20 300	20 067
▪ Provisions suspens inter-sièges (5.12.2)	1 909	-
▪ Autres provisions pour risques et charges	3 464	6 205
TOTAL	310 577	334 251

5.12.1 Indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités

Le Groupe a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et de certaines filiales.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Pour l'estimation de ces provisions, les principales hypothèses suivantes ont été retenues :

	BNA (mère)	SOFINREC (Filiale)	BNA Capitaux & SICAR INVEST (Filiales)	Filiales de promotion immobilière (*)
Taux de croissance des salaires	4%	5%	4%	5%
Taux de mortalité et de départ anticipé	5%	(a)	5%	5%
Taux d'actualisation financière	8%	8%	8%	7%
Charges sociales (50%)	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%
Espérance de vie	74,3 ans	Table de mortalité(b)	74,3 ans	74,3 ans
Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	580 DT	Néant	Néant	Néant

(*) SIMPAR, ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et LES ŒILLETES.

(a) La probabilité de départ anticipée a été déterminée en fonction du nombre d'années restantes de service conformément au barème suivant :

Années restantes (AR)	Taux de départ anticipé
AR ≤ 5 ans	0%
5 ans < AR ≤ 10 ans	2%
10 ans < AR ≤ 20 ans	7%
AR > 20 ans	10%

(b) L'espérance de vie a été déterminée en fonction de l'âge du salarié à la date de clôture de l'exercice suivant une table de mortalité utilisée par les professionnels de l'actuariat dans le domaine de l'assurance vie.

D'autres filiales et entreprises associées sont soumises à l'obligation de servir des indemnités de départ à la retraite en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables à leur personnel et pour lesquelles il n'a pas été comptabilisé de provisions pour avantages du personnel afin de couvrir les engagements à leur charge (droits acquis par les salariés) au titre des exercices 2013 et antérieurs. Quelques données relatives à ces sociétés apparentées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Filiale / Entreprise associée	Origine de l'obligation	Indemnité de départ à la retraite	Effectif
TIS	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	25
AGRO-SERVICES	Convention collective des cessionnaires de matériels agricoles ...	4 salaires	18

5.12.2. Provisions sur les suspens inter-sièges

Les suspens inter-sièges font l'objet d'une affectation entre les différentes rubriques des états financiers selon la nature des opérations.

La provision sur les suspens des comptes inter sièges a été estimée selon la méthode édictée par la circulaire BCT n°91-24 compte tenu des soldes nets par référence d'opération.

La provision ainsi constituée se présente comme suit :

Antériorité	Suspens débiteurs	Suspens créditeurs	Suspens nets	Base provisions	Taux de provision	Provision
Inférieur à 90 jours	1 577	1 613	-35	1 577	0%	-
Compris entre 90 et 180 jours	2 206	1 015	1 191	2 206	20%	441
Compris entre 180 et 360 jours	1 341	4 238	-2 898	1 341	50%	670
Supérieur à 360 jours	797	782	15	797	100%	797
Total en mDT	5 921	7 649	-1 727	5 921	-	1 909

5.13. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.13.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31 décembre 2013 à 330.548mDT contre 291.426 mDT au 31 décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Contribution de la mère consolidante	289 074	250 805
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	39 712	39 733
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 688	14 696
+ Part du groupe, dans les autres réserves	236 641	198 256
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-1 966	-1 881
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	24 549	26 011
+ Contribution positive dans les réserves	24 719	26 135
- Contribution négative dans les réserves	-170	-123
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	17 129	14 756
+ Contribution positive dans les réserves	17 129	14 756
- Contribution négative dans les réserves	-	-
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-205	-145
+ Contribution positive dans les réserves	530	528
- Contribution négative dans les réserves	-735	-674
TOTAL	330 548	291 426

5.13.2. Autres capitaux propres consolidés

Les autres capitaux propres consolidés totalisent 131.338 mDT au 31 décembre 2013 contre 131.440 mDT au 31 décembre 2012. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Dotation de l'État de 133.000 mDT	131 366	131 437
+ Dotation(1)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-1 634	-1 563
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	-27	3
± Plus ou moins-values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	-214	40
± Plus ou moins-values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	160	-127
- Frais de négociation des OPCVM	-1	-4
- Part revenant aux minoritaires	27	93
TOTAL	131 338	131 440

(1) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la Banque mère est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation des capitaux propres du Groupe pourrait être fortement affectée dans le cas où la mère serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.13.3. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est soldé par un résultat consolidé positif, avant modifications comptables, de 18.715 mDT contre un résultat de même nature de 51.445 mDT au 31 décembre 2012. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Contribution de la mère consolidante	9 952	49 931
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	3 643	-1 215
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	3 953	1 268
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-311	-2 482
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	5 200	2 598
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	5 200	2 638
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-	-40
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	-79	131
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	38	212
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-117	-80
TOTAL	18 715	51 445

5.13.4. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2013	2012
Bénéfice de l'exercice, avant modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	18 715	51 445
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (1)	31 291 937	31 341 886
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	0,598	1,641

(1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales.

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, les contreparties versées par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "Actions propres et d'auto-contrôle".

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de 3.274mDT contre 3.253 mDT au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

(En mDT)

	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012
Actions propres détenues par la Banque mère	1 367	1 367
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	6 184	5 921
± Values sur actions propres et d'auto-contrôle	(688)	-688
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	(338)	-279
Part des minoritaires	(3 252)	-3 069
TOTAL	3 274	3 253

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 7.552mDT au 31 décembre 2013 contre 7.288mDT au 31 décembre 2012, enregistrant ainsi une hausse de 263 mDT, et ce suite à l'acquisition en Bourse de 22.098 actions propres et d'auto-contrôle pour un coût global de 263 mDT.

Ces variations se détaillent comme suit :

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31/12/2012	84 199	1 367	612 815	5 921	697 014	7 288
+ Acquisitions	-	-	22 098	263	22 098	263
- Cessions	-	-	-	-	-	-

Solde au 31/12/2013	84 199	1 367	634 913	6 184	719 112	7 552
----------------------------	---------------	--------------	----------------	--------------	----------------	--------------

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste totalise 1.521.819 mDT au 31 décembre 2013 contre 1.348.919 mDT au 31 décembre 2012. Il se décompose comme suit :

(En mDT)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
a- En faveur d'établissements bancaires :	884 378	698 330
- Effets endossés	835 515	634 000
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	48 863	64 330
b- En faveur de la clientèle :	477 441	490 589
- Débiteurs par avals et acceptations	67 363	58 170
- Débiteurs par lettres de garanties	57 928	73 415
- Débiteurs par obligations cautionnées	18 744	13 486
- Débiteurs par cautions fiscales	45 428	63 012
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	265 187	259 374
- Avals emprunts obligataires	3 603	4 300
- Avals billets de trésorerie	18 900	18 800
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	288	32
c- En faveur de l'État :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'État	160 000	160 000
TOTAL	1 521 819	1 348 919

6.1.1. Effets endossés

Le montant des effets endossés est passé de 634.000 mDT au 31 décembre 2012 à 835.515 mDT au 31/12/2013. Cette rubrique correspond aux avals de la B.N.A sur des refinancements opérés par des banques de la place auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

6.1.2. Créances budgétaires transférées par l'État

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la dé-comptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la BNA l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dûment constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
- La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
- Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
- Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
- La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.

6.2. Actifs donnés en Garantie (HB3)

Le refinancement auprès de la Banque Centrale de Tunisie s'établi à 556.000 mDT au 31/12/2013 contre 1.035.000 mDT au 31/12/2012. Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres de créances	368 000	700 000
Bons du trésor	188 000	335 000
Total	556 000	1 035 000

6.3. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31 décembre 2013 des éléments suivants :

(En mDT)

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Garanties reçues de l'État	728 778	661 927
Garanties reçues de la clientèle	728 405	802 478
TOTAL	1 457 183	1 464 405

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RESULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 421.765 mDT en 2013 contre 355.197 mDT en 2012, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 18,7 %. Ils s'analysent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	5 737	4 562
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	3 586	3 013
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	46	477
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	1 385	789
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	720	283
Opérations avec la clientèle :	397 954	335 274
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	59 605	61 487
- Intérêts sur crédits à la clientèle	338 349	273 787
Autres intérêts et revenus assimilés	18 074	15 361
TOTAL	421 765	355 197

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 56.521 mDT en 2013 contre 54.404 mDT en 2012, soit une augmentation de 4 %. Elles se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	27 724	28 376
Commissions sur opérations Monétique	3 770	3 741
Commissions sur opérations de change	912	771
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 245	2 048
Commissions sur location de coffre-fort	24	15
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	9 984	8 617
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 041	2 021
Commissions sur avals billets de trésorerie	358	339
Commissions de gestion d'OPCVM	417	426
Commissions de gestion de fonds à capital risque	95	68
Commissions diverses	8 951	7 982
TOTAL	56 521	54 404

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 60.889 mDT en 2013 contre 55.894 mDT en 2012, soit une augmentation de 9 %. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	44 692	45 453
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	39 539	42 377
- Dividendes & revenus assimilés (+)	5 029	3 745
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	128	338
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-3	-1 006
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	16 196	10 440
- Résultat sur opérations de change	11 858	7 408
- Commissions sur change manuel	4 338	3 032
TOTAL	60 889	55 894

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 16.533mDT en 2013 contre 11.149 mDT en 2012, soit une augmentation de 48%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Revenus des titres de participation en rétrocession	360	232
Revenus des autres titres de participation	8 559	7 733
Revenus des obligations	4 257	3 037

Revenus des fonds gérés	3 358	147
TOTAL	16 533	11 149

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 211.262 mDT en 2013 contre 160.335 mDT en 2012, soit une augmentation de 32 %. Ils se décomposent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	55 416	50 663
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	52 388	49 506
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	366	700
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	227	250
- Report / Déport sur opérations de SWAP	2435	207
Opérations avec la clientèle :	147 535	99 105
- Intérêts sur comptes à vue	7 128	6 129
- Intérêts sur comptes d'épargne	59 639	42 404
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	80 768	50 572
Emprunts	6 940	8 803
Autres intérêts et charges	1 370	1 763
TOTAL	211 262	160 335

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 152.724 mDT en 2013 contre 84.454 mDT en 2012, soit une augmentation de 81%. Il s'analyse comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-191 872	-116 517
Dotations aux provisions collectives sur créances non classés	-15 195	-10 917
Créances cédées ou passées par pertes	-1 011	-9 595
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	54 796	52 791
Dotations aux provisions pour risques et charges	-6 811	-587
Reprises sur provisions diverses	5 081	355
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-378	-391
Reprises des provisions pour dépréciation des immobilisations	-	-4 092
Reprises agios & commissions réservés sur créances cédées	-	3 261

Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	2 587	1 421
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-24	-254
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	103	70
TOTAL	-152 724	-84 454

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé une somme nette négative de 4.015 mDT en 2013 contre une somme nette négative de 225 mDT en 2012. Il se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-4 077	-1 949
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-1 863	-2 852
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	261	641
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 500	3 014
Plus-values sur cessions des autres titres de participation	2	-330
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	1 432	1 521
Gains de change sur portefeuille d'investissement	1	-
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1	-
Gains sur titres consolidés	4	146
Pertes sur titres consolidés	-1 274	-415
TOTAL	-4 015	-225

7.8. Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 136.934 mDT en 2013 contre 127.572 mDT en 2012, soit une augmentation de 7%. Ils se détaillent comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2012	Exercice clos le 31/12/2012
Salaires et compléments de salaires	97 683	93 805
Charges sociales et fiscales	27 875	26 331
Autres charges du personnel	7 860	7 028
Variation des congés à payer	3 516	408
TOTAL	136 934	127 572

7.9. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Les Soldes en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires se sont élevés à 11.830 mDT en 2013 contre -2.040 mDT en 2012, soit une augmentation de 13.870 mDT. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Profits et pertes exceptionnels (*)	11 873	-2 119
Pertes et profits sur opération d'arbitrage rejet monétique	72	120
Déficit de caisse	-16	-23
Pénalités et amendes fiscales	-98	-17
TOTAL	11 830	-2 040

(*) Dont 13.412 mDT provenant de l'application de la convention entre la BNA et le ministère des Finances relative aux lignes de crédit rétrocédées (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO) abandonnées par l'Etat au profit de la BNA.

7.10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2013 la charge nette s'élève à 13.582 mDT contre 17.049 mDT en 2012. Elle se détaille comme suit :

(En mDT)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	14 656	17 233
Charge des impôts différés de l'exercice	3 535	3 042
Produits des impôts différés de l'exercice	-4 610	-3 226
TOTAL	13 582	17 049

8. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net positif de 90.227 mDT s'expliquant principalement comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 300.556 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 279.163 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 411.796 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux crédateurs divers ont atteint 195.011 mDT ;
- Les flux d'encaissement liés aux titres de placement ont atteint 68.583 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net positif de 66.381 mDT provenant, d'une part, de la cession de titres d'investissement et d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 50.261 mDT et 5.198 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 21.031 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 287 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2013, un flux de trésorerie net négatif de 115.329 mDT provenant essentiellement du rachat d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 35.056 mDT, des remboursements d'emprunts pour 3.335 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 48.776 mDT et de la distribution de 28.162 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique comporte les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités présentent un solde négatif de 491.238 mDT au 31 décembre 2013 contre un solde négatif de 532.517 mDT au 31 décembre 2012, soit une variation à la hausse de 41.279 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2013 :

	<i>(En mDT)</i>
Liquidités en dinars tunisiens :	138 053
- Caisse dinars	36 595
- Avoirs à la BCT en dinars	22 544
- Avoirs en CCP	379
- Mouvements IBS	13 790
- Avoirs auprès du TGT	357
- Placements en dinars	65 000
- Correspondants débiteurs en dinars	9 098
- Correspondants créditeurs en dinars	-9 710
Liquidités en devises :	76 202
- Caisse devises	10 078
- Avoirs à la BCT devises	16 437
- Correspondants débiteurs en devises	484
- Correspondants créditeurs en devises	-408
- Placements en devises	49 611
Emprunts en dinars	-808 091
Emprunts en devises	-95 022
Placements supérieurs à 3 mois (*)	197 620
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2013	-491 238

(*) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2012	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2013
84 538 162	(3 579 838)	-	14 000 000	94 958 324

2. Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2012 payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 409 103 DT hors taxes.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 s'élèvent à 391 946 DT hors taxes.

3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux. Au cours de l'exercice 2013, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent à 25 906 DT hors taxes ;

4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2013, s'élève à 30 000 DT hors taxes.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2013 un montant de 18 877 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 15 099 DT pour la commission de tenue de compte.
6. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV. Les commissions de dépositaire payées au cours de l'exercice 2013 s'élèvent respectivement à 999 DT et 687 869 DT hors taxes.
7. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 2 784 382 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit en 2009 à l'emprunt obligataire de la BNA, le solde de cet emprunt à la date du 31/12/2013 est de 3 666 000DT. Cet emprunt a généré des intérêts pour un montant net de 305 050 DT au cours de l'exercice 2013.
8. La SIP-SICAR, filiale de la BNA, assure pour le compte de cette dernière la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2012	Remboursements	Affectations	Solde au 31/12/2013
4 000 000	-	6 000 000	10 000 000

La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2013 pour un montant de 1 000 DT. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 25 629 DT sous forme d'intérêts.

Les commissions de gestion relatives à l'exercice 2013 comptabilisées s'élèvent à 79 522 DT hors taxes.

La BNA a payé au cours de l'exercice 2013 à la SIP SICAR un montant de 13 399 DT hors taxes au titre de l'exercice 2012.

9. La société Tunisie Informatique Services loue un local utilisé comme siège social auprès de la BNA. . Le loyer relatif à l'année 2013 s'élève à 12 243 dinars HT.
10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2013, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 656 394 DT.
11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2013, du matériel informatique pour 405 234 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 559 928 DT.
12. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque :
 - Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT ;
 - Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT.
 La SODINO possède des dépôts en compte (certificats de dépôt) auprès de la BNA au 31/12/2013 pour un montant de 2 000 000 dinars. Au cours de l'exercice 2013, la BNA a servi à la SODINO, en rémunération de ces dépôts, la somme de 85 472 DT sous forme d'intérêts.
 Les commissions de gestion revenant à SODINO au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 12 610 DT hors taxes.
13. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2013, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Montant Brut
BNA CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES ŒILLETES	7 500
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 348
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500

SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	6 250
ESSOUKNA	13 732
SIMPAR	6 445
SODINO	1 875
AGRO SERVICES	2 500
T I S	3 857
GEVE	2 500

14. Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Principal
SIMPAR	25 375
LES ŒILLETS	3 715
ESSOUKNA	25 367
SOGEST	75
SIVIA	26 299
EL MADINA	20 014
SOFINREC	35 263

15. Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 649 789 DT au 31/12/2013 :

(en dinars)	
Administrateur	Solde au 31/12/2013
Office des Céréales	631 844
Office du Commerce de la Tunisie	16 349
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 524
Mr Ahmed BOUZGUENDA	71
TOTAL	649 789

16. Les jetons de présence bruts relatifs à l'exercice 2013 totalisent la somme de 55.250 DT.

17. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2013		Commissions encaissées en 2013	Intérêts de l'exercice 2013	
	Débiteur	Créditeur		Encaissés	Servis

SIMPAR	-	920 557	84 546	-	-
SIVIA	-	1 926 099	12 363	-	-
ESSOUKNA	-	1 371 926	-	-	12 989
AGRO-SERVICES	-	147 437	15 850	-	9 163
TIS	-	94 846	-	8 332	777
BNA CAPITAUX	-	4 919 690	153	-	-
LES ŒILLETES	-	311 248	2 178	-	-
SOFINREC	-	459 173	72	107	7 118
SODINO	-	1 086 294	2 422	30	-
POS	-	17 792 030	30	-	133 862
SOGEST	9 371	-	-	-	-
EL MEDINA	225 906	-	41 600	-	-
SICAR INVEST	-	200 191	-	560	-
SIP SICAR	-	806 223	368	-	-
SOIVM SICAF	-	1 862	-	-	-
SICAV BNA	-	525 077	-	-	5 699
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	136	85	-	108
ZIED	-	51	-	7	-

Information sectorielle

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 013	2 012	2 013	2 012	2 013	2 012	2 013	2 012	2 013	2 012
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
Produits externes										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	555 194	476 033	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	98 135	67 111	6 407	5 197	-	-	-	-
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	12 823	15 204	97	113	5 628	2 297	(18 548)	(6 239)	-	-
Total	568 017	482 270	98 232	67 112	12 034	5 197	(18 548)	(6 239)	659 736	548 341
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	32 261	84 685	27 515	15 504	2 988	(2 522)	(18 507)	(6 153)	44 258	91 515
Charges non affectées									(28)	(29)
Résultat opérationnel									44 230	91 486
Charges financières des secteurs non financiers									(186)	(88)
Produits des placements des secteurs non financiers									547	672
Part du résultat net dans les entreprises associées	1 417	181	293	244	-	-	-	-	1 710	425
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires									12 646	(788)
Impôt sur le résultat									(13 582)	(17 049)
Résultat net de l'exercice									45 366	74 657
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	7 841 855	8 122 254	160 975	130 307	2 551	2 056	-	-	8 005 380	8 254 617
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	30 851	30 785	5 113	5 029	-	-	-	-	35 964	35 814
Passifs sectoriels	6 489 603	6 084 721	15 891	10 490	1 400	1 803	-	-	6 506 894	6 097 014
Dotations aux amortissements	6 692	5 204	358	481	113	102	-	-	7 164	5 788

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS DE CONSOLIDES ARRETES AU
31 DECEMBRE 2013**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2013, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la Direction pour les états financiers

Les organes de Direction et d'Administration de la Banque sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

3.1 L'audit des états financiers de la société mère « BNA » de l'exercice 2013 a donné lieu à des redressements significatifs se rapportant principalement à la correction (i) de la méthode de provisionnement des engagements inférieurs à 50 mille dinars (ii) de la méthode d'estimation des provisions pour congés à payer et (iii) de la méthode de calcul des provisions collectives.

Pour des limites inhérentes au système d'information de la banque, l'effet de ces corrections, qui s'est traduit par des provisions complémentaires de 97 millions de dinars a, en totalité, été imputé en résultat de l'exercice et n'a pas donné lieu à la correction des capitaux propres d'ouverture.

Par ailleurs, et en application de la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, des provisions additionnelles, s'élevant à 56,009 millions de dinars constituées sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées sur les capitaux propres consolidés d'ouverture de l'exercice 2013

Les modifications comptables, constatées en ajustement des capitaux propres d'ouverture, n'ont pas donné lieu au retraitement en proforma des états financiers consolidés de l'exercice 2012 présentés à titre comparatif.

Par conséquent, nous estimons que les tendances de la situation financière et des performances du groupe BNA ne sont pas à établir avec les données comparatives non retraitées de l'exercice 2012.

3.2 La BNA (société mère) ne dispose pas d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan. Les crédits notifiés et non utilisés (Agricoles, commerciaux et industriels) ont été arrêtés d'une manière extracomptable sur la base de situations communiquées par les structures internes à la BNA.

Par conséquent, nous formulons une réserve sur le caractère régulier de l'état des engagements hors bilan.

3.3 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau des notes 5.8 & 5.12, les rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » comportent des comptes qui présentent des suspens et des opérations en instance de dénouement se rapportant principalement aux comptes liés à la compensation de la société mère (BNA). Ces comptes débiteurs et créditeurs s'élèvent respectivement à 34,722 millions de dinars et à 65,985 millions de dinars.

Les travaux d'apurement des suspens liés à la « télé-compensation 24 heures », sont à la date de rédaction du présent rapport, en cours. L'impact final des travaux en cours ne peut, actuellement, pas être estimé.

3.4 Ainsi qu'il a été donné en informations au niveau de la note 5.11 « Emprunts et Ressources Spéciales », les situations « Ressources/Emplois » des fonds budgétaires confiés par l'État à la BNA (société mère) ne font pas l'objet d'arrêté contradictoire afin d'établir l'équilibre entre les emplois et les ressources de chaque fonds budgétaire et d'identifier les emplois financés par les ressources budgétaires pour lesquels la BNA supporte en partie les risques définitifs encourus sur les prêts (entre 25% et 50%).

De ce fait, les risques encourus sur ces emplois ne sont pas considérés lors de la détermination des provisions pour créances douteuses ce qui pourrait minorer le montant des provisions requises sur les engagements.

3.5 La BNA (société mère) n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations qui s'élèvent en net à 56 millions de dinars.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de certifier l'existence physique des immobilisations inscrites au bilan du groupe ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres, qui le cas échéant, pourraient se révéler nécessaires si l'inventaire physique a été réalisé et rapproché avec la comptabilité.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées aux paragraphes 3.1 à 3.5, les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe BNA au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les informations sur les comptes consolidés du groupe BNA et contenues dans le rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale appellent les mêmes observations exprimées dans le paragraphe « justification de l'opinion avec réserves ».

Tunis, le 06 Août 2014
Les Co-commissaires aux comptes

CFA Fathi Saidi
Fathi Saidi

ACB
Ziad KHEDIMALLAH

CAP OBLIG SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-06-2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de CAP OBLIG SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-06-2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 24 Juillet 2014

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

CAP OBLIG SICAV
BILAN ARRETE au 30-06-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30/06/2014</u>	<u>30/06/2013</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	3.1	24 111 292	18 756 089	19 414 947
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 478 841	-	744 850
Obligations et valeurs assimilées		22 575 461	18 634 479	18 583 087
Autres valeurs		56 990	121 610	87 010
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		6 130 224	4 579 409	4 878 681
Placements monétaires	3.3	4 012 575	2 617 866	4 520 278
Disponibilités		2 117 649	1 961 543	358 403
Total Actif		30 241 516	23 335 498	24 293 628
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.5	20 773	16 515	18 654
PA2 - Autres créditeurs divers	3.6	5 545	4 804	5 139
Total Passif		26 318	21 319	23 793
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.7	29 578 768	22 866 824	23 359 954
CP2 - Sommes distribuables		636 430	447 355	909 881
Sommes distribuables des exercices antérieurs		71	53	53
Sommes distribuables de l'exercice en cours		636 359	447 302	909 828
Actif Net		30 215 198	23 314 179	24 269 835
Total Passif et Actif Net		30 241 516	23 335 498	24 293 628

CAP OBLIG SICAV
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2014 au 30-06-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Exercice clos le 31-12-13
PR1 - Revenus du portefeuille titres	3.2	320 851	571 184	254 191	506 444	1 017 814
Dividendes		45 714	45 714	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		274 395	523 612	252 707	503 450	1 012 022
Revenus des autres valeurs		742	1 858	1 484	2 994	5 792
PR2 - Revenus des placements monétaires	3.4	43 173	92 777	28 552	51 893	149 665
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		364 024	663 961	282 743	558 337	1 167 479
CH1 - Charges de gestion des placements	3.8	-59 182	-114 039	-51 050	-102 153	-216 153
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		304 842	549 922	231 693	456 184	951 326
CH2 - Autres charges	3.9	-7 575	-14 522	-6 475	-12 945	-27 373
RESULTAT D'EXPLOITATION		297 267	535 400	225 218	443 239	923 953
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		95 036	100 959	-3 309	4 063	-14 125
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		392 303	636 359	221 909	447 302	909 828
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-95 036	-100 959	3 309	-4 063	14 125
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		-29 470	-18 743	-	-	9 466
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-4 303	-4 303	-	3 646	16 078
RESULTAT NET DE LA PERIODE		263 494	512 354	225 218	446 886	949 497

CAP OBLIG SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2014 au 30-06-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Exercice clos le 31-12-13
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	263 494	512 354	225 218	446 886	949 497
Résultat d'exploitation	297 267	535 400	225 218	443 240	923 953
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-29 470	-18 743	-	-	9 466
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	-4 303	-4 303	-	3 646	16 078
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-966 930	-966 930	-	-830 326	-830 326
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	5 048 841	6 399 939	-489 373	-507 765	-54 720
a / Souscriptions	13 260 814	20 612 942	19 588 651	27 594 108	57 171 876
Capital	12 859 057	19 887 902	19 290 250	27 030 654	55 790 559
Régularisation des sommes non distribuables	-7 339	-5 292	3 091	4 121	18 809
Régularisation des sommes distribuables	409 096	730 332	295 310	559 333	1 362 508
b / Rachats	-8 211 973	-14 213 003	-20 078 024	-28 101 873	-57 226 596
Capital	-7 907 062	-13 641 398	-19 776 235	-27 496 102	-55 783 646
Régularisation des sommes non distribuables	2 451	647	-3 169	-4 103	-19 921
Régularisation des sommes distribuables	-307 362	-572 252	-298 620	-601 668	-1 423 029
Variation de l'actif net	4 345 405	5 945 363	-264 155	-891 205	64 451
AN4 - <u>Actif net</u>					
Début de période	25 869 793	24 269 835	23 578 334	24 205 384	24 205 384
Fin de période	30 215 198	30 215 198	23 314 179	23 314 179	24 269 835
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
Début de période	245 838	232 930	233 066	232 861	232 861
Fin de période	295 216	295 216	228 215	228 215	232 930
Valeur liquidative	102,349	102,349	102,159	102,159	104,194
AN6 - <u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	3,90%	3,99%	3,94%	3,83%	3,86%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 30-06-2014
(Exprimés en dinar Tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché du 30-06-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 30-06-2014 de titres OPCVM, d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2014 à 24 111 292 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2014	% de l'actif net
Titre OPCVM	13 913	1 488 115	1 478 841	4,89%
SANADET SICAV	13 913	1 488 115	1 478 841	4,89%
Obligations et valeurs assimilées	167 000	21 797 475	22 575 461	74,72%
Emprunts d'Etat	30 000	11 913 000	12 459 487	41,24%
BTA 07/2014 8.25	8 000	7 993 100	8 509 528	28,16%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 919 900	1 946 903	6,44%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	2 000 000	2 003 056	6,63%
Emprunts de sociétés	137 000	9 884 475	10 115 974	33,48%
AIL 2014-1	10 000	1 000 000	1 000 160	3,31%
ATB 2007-1	3 000	168 750	169 566	0,56%
ATL 2010/1	10 000	400 000	415 008	1,37%
ATL 2010/2	5 000	400 000	408 824	1,35%
ATL 2013/2	8 000	800 000	828 787	2,74%
ATL 2014/1	5 000	500 000	508 480	1,68%
BTE 2010	2 000	140 000	144 771	0,48%
BTK 2012/1	10 000	1 285 725	1 326 201	4,39%
CIL 2010/1	9 000	360 000	373 918	1,24%
CIL 2010/2	2 000	80 000	82 262	0,27%
CIL 2012/1	2 500	150 000	151 834	0,50%
CIL 2012/2	5 000	400 000	407 352	1,35%
CIL 2013/1	2 000	200 000	206 579	0,68%
EWL 2010	20 000	800 000	816 432	2,70%
HL 2010/1	3 000	60 000	60 089	0,20%
HL 2010/2	2 000	80 000	82 074	0,27%
Modern Leasing 2012	5 000	500 000	509 472	1,69%
SIHM2008	3 000	120 000	124 915	0,41%
STM2007	5 000	100 000	104 032	0,34%
TL 2012-2	7 000	560 000	572 914	1,90%
TL 2014/1	10 000	1 000 000	1 010 312	3,34%
UIB 2009/1	2 500	200 000	208 950	0,69%
UIB 2011-1	1 000	80 000	83 098	0,28%
Unifactor 2013	5 000	500 000	519 944	1,72%
FCC	200	56 653	56 990	0,19%
FCC BIAT-CREDIMMO2 P2	200	56 653	56 990	0,19%
Total	181 113	23 342 243	24 111 292	79,80%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 2^{ème} trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/03/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2014
Titres OPCVM	1 200 439	609 985	318 006	322 309	-4 303	1 488 115
SANADETT SICAV	1 200 439	609 985	318 006	322 309	-4 303	1 488 115
Obligations et valeurs assimilées	307 500	3 000 000	78 750	-	-	3 228 750
Emprunts de sociétés	307 500	1 000 000	78 750		-	1 228 750
AIL 2014/1	-	1 000 000	-		-	1 000 000
ATB 2007-1	187 500	-	18 750		-	168 750
HL 2010/1	120 000	-	60 000		-	60 000
Emprunts d'Etat	-	2 000 000	-		-	2 000 000
EMP NAT 2014 Cat C	-	2 000 000	-		-	2 000 000
FCC	72 336	-	15 683		-	56 653
FCC BIAT-CREDIMMO2 P2	72 336	-	15 683		-	56 653
Total	1 580 275	3 609 985	412 439	322 309	-4 303	4 773 518

3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-04-2014 au 30-06-2014 totalisent 320 851 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2014 au 30-06-2014	Période du 01-01-2014 au 30-06-2014	Période du 01-04-2013 au 30-06-2013	Période du 01-01-2013 au 30-06-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus des obligations de sociétés	113 855	211 388	98 310	197 163	396 021
Revenus des Emprunts d'Etat	160 540	312 224	154 397	306 287	616 001
Revenus des FCC	742	1 858	1 484	2 994	5 792
Revenus des actions	45 714	45 714	-	-	-
Total	320 851	571 184	254 191	506 444	1 017 814

3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-2014 à 4 012 575 DT contre 2 617 866 DT au 30-06-2013. Le détail des placements monétaires à la date du 30-06-2014 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2014	% actif net
Placement à terme	3 000 000	3 014 835	9,98%
PLT160914507 ATB	1 500 000	1 502 500	4,97%
PLT170714507 ATB	1 500 000	1 512 335	5,01%
Certificat de dépôt	989 831	997 740	3,30%
ATB_CD_515_21/07/14	989 831	997 740	3,30%
Total	3 989 831	4 012 575	13,28%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 43 173 DT pour la période allant du 01-04-2014 au 30-06-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et les certificats de dépôt au titre du deuxième trimestre 2014.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-04-2014 au 30-06-2014	du 01-01-2014 au 30-06-2014	du 01-04-2013 au 30-06-2013	du 01-01-2013 au 30-06-2013	
Revenus des placements à terme	26 915	45 202	28 552	51 893	149 665
Revenus des certificats de dépôts	16 258	47 575	-	-	-
Total	43 173	92 777	28 552	51 893	149 665

3.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SIVCAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE. Elle s'élève à 20 773 DT au 30-06-2014 contre 16 515 DT au 30-06-2013.

3.6- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30-06-2014	Valeur au 30-06-2013	Valeur au 31-12-2013
TCL	270	228	258
Retenue à la source	2 928	2710	2 773
Redevance CMF	2 347	1866	2 108
Total	5 545	4 804	5 139

3.7- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 4 345 405 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	4 913 334
Variation de la part Revenu	(567 929)
Variation de l'Actif Net	4 345 405

Les mouvements sur le capital au cours du 2^{ème} trimestre 2014 se détaillent comme suit :

Capital au 01-04-2014

Montant:	24 654 464
Nombre de titres:	245 838
Nombre d'actionnaires :	539

Souscriptions réalisées

Montant:	12 859 057
Nombre de titres émis:	128 222
Nombre d'actionnaires nouveaux :	133

Rachats effectués

Montant:	-7 907 062
Nombre de titres rachetés:	78 844
Nombre d'actionnaires sortant:	100

Capital au 30-06-2014

Montant:	29 606 459 (*)
Nombre de titres:	295 216
Nombre d'actionnaires :	572

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-04-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-04-2014 au 30-06-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	29 606 459
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-18 743
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-4 303
Régularisation des sommes non distribuables de la période	-4 645
Capital au 30-06-2014	29 578 768

3.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le total de cette charge au titre du deuxième trimestre 2014 s'élève à 59 182 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-04-2014 au 30-06-2014	du 01-01-2014 au 30-06-2014	du 01-04-2013 au 30-06-2013	du 01-01-2013 au 30-06-2013	
Rémunération du gestionnaire	59 182	114 039	51 050	102 153	216 153
Total	59 182	114 039	51 050	102 153	216 153

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2014 s'élève à 59 182 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.9- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL.

Désignation	Période du 01-04-2014 au 30-06-2014	Période du 01-01-2014 au 30-06-2014	Période du 01-04-2013 au 30-06-2013	Période du 01-01-2013 au 30-06-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Redevance CMF	6 687	12 885	5 768	11 542	24 423
TCL	888	1 637	707	1 403	2 950
Total	7 575	14 522	6 475	12 945	27 373

SICAV SECURITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-06-2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons les observations suivantes :

- Au cours du trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

- En outre, au cours du même trimestre, l'actif de SICAV SECURITY a été employé en des liquidité et quasi liquidité à des taux se situant en dessous du minimum de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 juin 2014, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 24 Juillet 2014

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

SICAV SECURITY
BILAN ARRETE au 30-06-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

		30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		926 694	863 570	842 935
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	263 620	277 622	256 184
Obligations et valeurs assimilées	3.2	663 074	585 948	586 751
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		145 876	218 209	211 924
Placements monétaires	3.4	110 544	165 767	205 740
Disponibilités		35 332	52 442	6 184
AC3- Créances d'exploitation	3.6	520	-	-
Total Actif		1 073 090	1 081 779	1 054 859
<u>PASSIF</u>				
PA1 - Opérateurs créditeurs	3.7	1 033	1 052	1 058
PA2 - Autres créditeurs divers	3.8	262	267	252
Total Passif		1 295	1 319	1 310
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3.9	1 055 041	1 064 943	1 027 619
CP2 - Sommes distribuables		16 754	15 517	25 930
Sommes distribuables des exercices antérieurs		36	39	37
Sommes distribuables de l'exercice en cours		16 718	15 478	25 893
Actif Net		1 071 795	1 080 460	1 053 549
Total Passif et Actif Net		1 073 090	1 081 779	1 054 859

SICAV SECURITY
ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-2014 au 30-06-2014

			Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Exercice clos le 31-12-13
PR1	Revenus du portefeuille titres	3.3	13 004	19 705	10 044	18 673	32 417
-	Dividendes		5 923	5 923	3 252	5 198	5 864
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 081	13 782	6 792	13 475	26 553
PR2	Revenus des placements monétaires	3.5	1 580	3 621	1 786	3 695	7 730
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 584	23 326	11 830	22 368	40 147
CH1	Charges de gestion des placements	3.10	-3 120	-6 203	-3 174	-6 317	-12 616
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		11 464	17 123	8 656	16 051	27 531
CH2	Autres charges	3.11	-303	-586	-317	-617	-1 210
	RESULTAT D'EXPLOITATION		11 161	16 537	8 339	15 436	26 321
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		199	181	-25	42	-428
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		11 360	16 718	8 314	15 478	25 893
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-199	-181	25	-42	428
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		3 150	8 443	-8 158	-8 228	-24 368
	Frais de négociation		-9	-9	-102	-141	-179
	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 014	1 014	3 734	6 949	13 868
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		15 316	25 985	3 813	14 016	15 642

SICAV SECURITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2014 au 30-06-2014
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-04-14 au 30-06-14	Période du 01-01-14 au 30-06-14	Période du 01-04-13 au 30-06-13	Période du 01-01-13 au 30-06-13	Exercice clos le 31-12-13
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	15 316	25 985	3 813	14 016	15 642
Résultat d'exploitation	11 161	16 537	8 339	15 436	26 321
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	3 150	8 443	-8 158	-8 228	-24 368
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	1 014	1 014	3 734	6 949	13 868
Frais de négociation de titres	-9	-9	-102	-141	-179
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-25 752	-25 752	-	-24 749	-24 749
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	22 338	18 013	-978	18 289	-10 248
a / Souscriptions	31 660	31 660	162 983	183 443	264 903
Capital	31 064	31 064	161 940	182 138	262 483
Régularisation des sommes non distribuables	144	144	-404	-308	-653
Régularisation des sommes distribuables	452	452	1 447	1 613	3 073
b / Rachats	-9 322	-13 647	-163 961	-165 154	-275 151
Capital	-9 008	-13 194	-162 924	-164 088	-272 648
Régularisation des sommes non distribuables	-23	-40	435	434	929
Régularisation des sommes distribuables	-291	-413	-1 472	-1 500	-3 432
Variation de l'actif net	11 902	18 246	2 835	7 556	-19 355
AN4 - <u>Actif net</u>					
Début de période	1 059 893	1 053 549	1 077 625	1 072 904	1 072 904
Fin de période	1 071 795	1 071 795	1 080 460	1 080 460	1 053 549
AN5 - <u>Nombre d'actions</u>					
Début de période	63 059	63 317	65 098	63 937	63 937
Fin de période	64 418	64 418	65 038	65 038	63 317
Valeur liquidative	16,638	16,638	16,613	16,613	16,639
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	5,70%	4,94%	1,43%	2,62%	1,45%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30-06-2014
(Exprimés en dinar Tunisien)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-06-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2014 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente, à leur valeur de marché.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-06-2014 un montant de 263 620 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2014	% de l'actif net
Actions	19 163	119 886	213 270	19,90%
Banque de Tunisie	2 000	3 601	19 621	1,83%
ENNAKL	2 000	21 400	19 174	1,79%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	27 738	2,59%
Monoprix	1 800	6 111	41 904	3,91%
ONE TECH	8 000	52 000	54 744	5,11%
SFBT	2 588	11 593	38 564	3,60%
SYPHAX	1 900	19 000	11 525	1,08%
Titres OPCVM	492	50 785	50 350	4,70%
CAP OBLIG SICAV	492	50 785	50 350	4,70%
Total	19 655	170 671	263 620	24,60%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 2^{ème} trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31-03-2014	Acquisition	Cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisés	Coût d'acquisition au 30/06/2014
Actions	13 120	8	2 217	1 535	682	11 593
SFBT	11 585	8	0	0	0	11 593
SOTIPAPIER	1 535	0	2 217	1 535	682	0
Titres OPCVM	51 799	25 095	26 441	26 109	332	50 785
CAP OBLIG SICAV	51 799	25 095	26 441	26 109	332	50 785
Total	64 919	25 103	28 658	27 644	1 014	62 378

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-06-2014 un montant de 663 074 DT et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30-06-2014	% de l'actif net
Emprunts des sociétés :	7 100	453 000	465 721	43,45%
ATL 2009/3	600	12 000	12 248	1,14%
ATL 2013-2	600	60 000	62 160	5,80%
Attijari Leasing 2009	1 000	100 000	101 893	9,51%
BTK 2012/1	700	60 000	61 889	5,77%
CHO COMPANY 2009	600	45 000	46 026	4,29%
CIL 2010/1	1 000	40 000	41 546	3,88%
HL 2010/1	1 300	26 000	26 038	2,43%
UIB 2009/1	500	40 000	41 790	3,90%
UIB 2011/1	500	40 000	41 549	3,88%
HL 2013/2	300	30 000	30 582	2,85%
Emprunts d'état :	1 100	195 850	197 353	18,41%
BTA 5,5% MARS 2011	100	95 850	97 200	9,07%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	100 000	100 153	9,34%
TOTAL	8 200	648 850	663 074	61,87%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 2^{ème} trimestre 2014 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 31/03/2014	Acquisition	Remboursement ou cession	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 30/06/2014
Emprunts de sociétés	52 000	-	26 000	-	26 000
HL 2010/1	52 000	-	26 000	-	26 000
Emprunts d'Etat	-	100 000	-	-	100 000
EMP NAT 2014 Cat C	-	100 000	-	-	100 000
Total	52 000	100 000	26 000	-	126 000

3.3- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 13 004 DT pour la période allant du 01-04-2014 au 30-06-2014 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-04-2014 au 30-06-2014	du 01-01-2014 au 30-06-2014	du 01-04-2013 au 30-06-2013	du 01-01-2013 au 30-06-2013	
Revenus des actions (dividendes)	5 923	5 923	3 252	5 198	5 864
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 081	13 782	6 792	13 475	26 553
Total	13 004	19 705	10 044	18 673	32 417

3.4- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30-06-2014 à 110 544 DT et s'analysent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	% de l'actif net
PLT160914507 ATB	55	55 000	55 092	5,14%
PLT170714507 ATB	55	55 000	55 452	5,17%
Total	110	110 000	110 544	10,31%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 580 DT pour la période allant du 01-04-2014 au 30-06-2014 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du deuxième trimestre 2014 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Exercice clos le 31-12-2013
	du 01-04-2014 au 30-06-2014	du 01-01-2014 au 30-06-2014	du 01-04-2013 au 30-06-2013	du 01-01-2013 au 30-06-2013	
Revenus des placements à terme	1 580	3 621	1 786	3 695	7 730
Total	1 580	3 621	1 786	3 695	7 730

3.6- Note sur créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30-06-2014 à 520 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2014	Valeur au 30/06/2013	Valeur au 31/12/2013
Dividendes à recevoir	520	-	-

3.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCE.

Elle s'élève à 1 033 DT au 30-06-2014 contre 1 052 DT au 30-06-2013

3.8- Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source.

Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/06/2014	Valeur au 30/06/2013	Valeur au 31/12/2013
TCL	16	16	7
Retenue à la source	158	162	155
Redevance CMF	88	89	90
Total	262	267	252

3.9- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 11 902 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	26 332
Variation de la part Revenu	-14430
Variation de l'Actif Net	11 902

Les mouvements sur le capital au cours du 2^{ème} trimestre 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-04-2014

Montant:	1 023 433
Nombre de titres:	63 059
Nombre d'actionnaires :	61

Souscriptions réalisées

Montant:	31 064
Nombre de titres émis:	1 914
Nombre d'actionnaires nouveaux :	5

Rachats effectués

Montant:	-9 008
Nombre de titres rachetés:	555
Nombre d'actionnaires sortant:	1

Capital au 30-06-2014

Montant:	1 045 489 (*)
Nombre de titres:	64 418
Nombre d'actionnaires :	65

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-04-2014. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2014 au 30-06-2014).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 045 489
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 443
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 014
Frais de négociation	-9
Régularisation des sommes non distribuables de la période	104
Capital au 30-06-2014	1 055 041

3.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-04-2014 au 30-06-2014	Période du 01-01-2014 au 30-06-2014	Période du 01-04-2013 au 30-06-2013	Période du 01-01-2013 au 30-06-2013	Exercice clos le 31-12-2013
Rémunération du gestionnaire	3 120	6 203	3 174	6 317	12 616
Total	3 120	6 203	3 174	6 317	12 616

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCE, prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1% calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du deuxième trimestre 2014 s'élève à 3 120 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire « COFIB CAPITAL FINANCE ».

3.11- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL.

Désignation	Période du 01-04-2014 au 30-06-2014	Période du 01-01-2014 au 30-06-2014	Période du 01-04-2013 au 30-06-2013	Période du 01-01-2013 au 30-06-2013	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013
Redevance CMF	265	526	269	535	1 069
TCL	37	59	35	69	125
Autres charges	1	1	13	13	16
Total	303	586	317	617	1210

AMEN TRESOR SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUXCOMPTES
Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014

1. Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 30 juin 2014 ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

2. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au référentiel comptable généralement admis en Tunisie.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

4. Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité".

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

5. Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joint ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « **AMEN TRESOR SICAV** » au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 24 juillet 2014

Le commissaire aux comptes :

P/ HLB GSAudit&Advisory
Ghazi HANTOUS

BILAN
Au 30/06/2014
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2014</u>	<u>Au</u> <u>30/06/2013</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2013</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES		46 661 647	52 080 007	46 074 721
a-Actions,valeurs assimilées et droits rattachés	3-1	2 899 065	3 633 118	3 053 403
b-Obligations et valeurs assimilées	3-1	43 762 582	48 446 889	43 021 318
c-Autres valeurs		0	0	0
AC2-PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		12 743 660	23 196 248	15 732 576
a-Placements monétaires	3-2	4 640 797	6 082 873	8 628 255
b-Disponibilités	3-3	8 102 863	17 113 375	7 104 321
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION		0	0	0
AC4-AUTRES ACTIFS	3-4	10 602	(*)15 387	(*)1 629
TOTAL ACTIF		59 415 909	75 291 642	61 808 926
<u>PASSIF</u>				
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	3-5	34 844	93 141	38 574
PA2-AUTRES CREDITEURS DIVERS	3-6	18 695	(*)25 999	(*)19 630
TOTAL PASSIF		53 539	119 140	58 204
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-CAPITAL	3-7	58 125 335	73 818 611	59 494 877
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	3-8	1 237 035	1 353 890	2 255 845
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		166	5 489	4 418
b-Sommes distribuables de la période		1 236 869	1 348 401	2 251 427
ACTIF NET		59 362 370	75 172 502	61 750 722
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		59 415 909	75 291 642	61 808 926

(*) Rubriques retraitées pour les besoins de comparabilité : Le solde débiteur relatif aux intérêts sur compte rémunéré est présenté dans la rubrique « Autres actifs » au lieu de la rubrique « Autres créditeurs divers ».

ETAT DE RESULTAT

Au 30/06/2014

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Rubrique	NOTE	Du	Du	Du	Du	Du
		01/04/2014	01/01/2014	01/04/2013	01/01/2013	01/01/2013
		Au	Au	Au	Au	Au
		30/06/2014	30/06/2014	30/06/2013	30/06/2013	31/12/2013
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	3-1	649 193	1 158 728	690 564	1 241 831	2 353 562
a-Dividendes		116 232	116 232	122 684	122 684	122 684
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		532 961	1 042 496	567 880	1 119 147	2 230 878
c-Revenus des autres valeurs		0	0	0	0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	3-2	192 869	402 551	148 598	305 699	796 769
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		842 062	1 561 279	839 162	1 547 530	3 150 331
CH 1-Charges de gestion des placements	3-9	-108 017	-218 871	-123 420	-245 829	-489 875
REVENU NET DES PLACEMENTS		734 045	1 342 408	715 742	1 301 701	2 660 456
PR 3-Autres produits		0	0	0	0	0
CH 2-Autres charges	3-10	-28 565	-48 529	-18 341	-37 474	-80 900
RESULTAT D'EXPLOITATION		705 480	1 293 879	697 401	1 264 227	2 579 555
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		-15 745	-57 010	128 354	84 175	-328 128
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		689 735	1 236 869	825 755	1 348 402	2 251 427
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		15 745	57 010	-128 354	-84 175	328 128
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-86 073	-56 578	-87 836	-57 796	5 355
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 524	3 773	4 366	4 368	27 860
_Frais de négociation		0	-429	-158	-264	-1 057
RESULTAT NET DE LA PERIODE		620 931	1 240 645	613 773	1 210 535	2 611 713

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

Au 30/06/2014

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<i>Du</i> 01/04/2014	<i>Du</i> 01/01/2014	<i>Du</i> 01/04/2013	<i>01/01/201</i> 3	<i>Du</i> 01/01/2013
	<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2014	<i>Au</i> 30/06/2013	<i>30/06/201</i> 3	<i>Au</i> 31/12/2013
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	620 931	1 240 645	613 772	1 210 535	2 611 713
a-Résultat d'exploitation	705 480	1 293 879	697 401	1 264 227	2 579 555
b-Variation des plus (ou moins) values potenti	-86 073	-56 578	-87 836	-57 796	5 355
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession	1 524	3 773	4 366	4 368	27 860
d-Frais de négociation de titres	0	-429	-158	-264	-1 057
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 292 018	-2 292 018	-2 149 677	-2 149 677	-2 149 677
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	1 091 210	-1 336 978	10 739 316	5 750 067	-9 072 890
a-Souscriptions	27 829 085	37 029 037	39 103 958	51 920 148	92 412 439
_Capital	27 272 495	36 110 545	38 528 277	50 906 493	90 310 302
_Régularisation des sommes non distribuables	6 356	7 621	-11 263	-10 091	-16 677
_Régularisation des sommes distribuables	550 234	910 871	586 944	1 023 746	2 118 814
_Droits d'entrée	0	0	0	0	0
b-Rachats	-26 737 875	-38 366 015	-28 364 642	-46 170 081	-101 485 329
_Capital	-26 290 794	-37 426 511	-27 956 385	-45 121 719	-98 936 799
_Régularisation des sommes non distribuables	-4 561	-7 962	11 040	7 118	15 391
_Régularisation des sommes distribuables	-442 520	-931 542	-419 297	-1 055 480	-2 563 921
_Droit de sortie	0	0	0	0	0
VARIATION DEL'ACTIF NET	-579 877	-2 388 351	9 203 411	4 810 925	- 8 610 855
<u>AN 4-ACTIF NET</u>					
a- En début de période	59 942 248	61 750 722	65 969 091	70 361 577	70 361 577
b- En fin de période	59 362 370	59 362 370	75 172 502	75 172 502	61 750 722
<u>AN 5-NOMBRE D' ACTIONS</u>					
a-En début de période	561 077	583 616	621 298	668 288	668 288
b- En fin de période	570 707	570 707	725 057	725 057	583 616
VALEUR LIQUIDATIVE	104,015	104,015	103,678	103,678	105,807
DIVIDENDES PAR ACTION	3,865	3,865	3,398	3,398	3,398
AN6-TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIOD	0,98%	1,96%	0,84%	1,70%	3,72%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU
30/06/2014**

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 30/06/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30/06/2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme et des billets de trésorerie sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/06/2014 d'actions SICAV OBLIGATAIRE, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	2 899 065
Obligations	2	35 026 013
Bons de trésor assimilables	3	8 736 569
Total		46 661 647

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2014	En % de l'actif net
Action SICAV (SICAV BH OBLIGATAIRE)	28 806	2 918 234	2 899 065	4,88%
TOTAL		2 918 234	2 899 065	4,88%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2014	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	329 998	336 229	0,57%
AB 2008 TA	5 000	300 000	301 752	0,51%
AB 2008 TAA	3 995	239 701	241 101	0,41%
AB 2008 TB	15 000	1 050 000	1 056 600	1,78%
AB 2009 CA	5 000	366 667	378 666	0,64%
AB 2010	17 800	1 424 000	1 476 845	2,49%
AB 2012B	5 000	450 000	467 012	0,79%
AB 2012BB	11 000	989 901	1 033 720	1,74%
AIL 2011-1	5 000	200 000	201 612	0,34%
AIL 2013	10 000	800 000	803 808	1,35%
AIL 2014-1	10 000	1 000 000	1 006 720	1,70%
ATL 2008	5 000	500 000	524 012	0,88%
ATL 2009/3	5 000	100 000	102 056	0,17%
ATL 2010-1	21 100	844 000	875 667	1,48%
ATL 2011	5 000	500 000	509 452	0,86%
ATL 2011-1	5 000	500 000	509 452	0,86%
ATL 2012-1	20 000	1 200 000	1 205 008	2,03%
ATL 2013-1TF	8 000	800 000	808 346	1,36%
ATL 2013-2TF	1 500	150 000	155 398	0,26%
ATL 2014-1TF	2 500	250 000	254 240	0,43%
ATLESING 010	25 000	1 000 000	1 036 160	1,75%
ATLESING12-1	15 000	900 000	903 816	1,52%
ATTILEAS2011	5 000	300 000	306 668	0,52%
ATTISING141B	5 000	500 000	502 840	0,85%
ATTISING141C	5 000	500 000	505 396	0,85%
ATTLEA2012/2	15 000	1 200 000	1 232 316	2,08%
BH 2009	10 000	846 154	864 042	1,46%
BH 2013-1	2 500	214 286	214 382	0,36%
BTE 2011C	7 500	750 000	763 836	1,29%
BTK2012/1B	10 000	857 143	884 127	1,49%
BTK2012/1BB	10 000	857 143	884 127	1,49%

CIL 2008	10 000	1 000 000	1 026 536	1,73%
CIL 2010/2	300	12 000	12 339	0,02%
CIL 2010/2/2	400	16 000	16 452	0,03%
CIL 2012/1	12 500	750 000	759 170	1,28%
CIL 2012/1AA	7 500	450 000	455 502	0,77%
CIL 2014/1	5 000	500 000	503 708	0,85%
EMPRUNT NATIONAL 2014/ B	7 500	750 000	751 110	1,27%
HL 2010/1	15 000	300 000	300 444	0,51%
HL 2010/2	10 000	400 000	410 368	0,69%
HL 2010/2/2	5 000	200 000	205 184	0,35%
HL 2012/1	15 000	1 200 000	1 248 996	2,10%
HL 2013/1	5 000	400 000	402 724	0,68%
HL 2013/11	4 000	320 000	322 131	0,54%
HL 2013/2B	6 000	600 000	616 142	1,04%
MEUBLAT 08DD	2 000	120 000	124 360	0,21%
MEUBLATE 08D	2 000	120 000	124 360	0,21%
MEUBLATE08AA	2 000	120 000	124 360	0,21%
MEUBLATEX 08	3 000	180 000	186 540	0,31%
MEUBLATEX08A	6 000	360 000	373 080	0,63%
MEUBLATEX08B	5 000	300 000	310 900	0,52%
MODSING2012	5 000	500 000	509 472	0,86%
MX 2010 TB	10 000	600 000	604 688	1,02%
PANOBOIS2007	5 000	100 000	101 168	0,17%
SIHM 2008TB	3 000	120 000	124 915	0,21%
SIHM 2008TD	5 000	200 000	208 192	0,35%
STM 2007 TB	5 500	110 000	114 435	0,19%
STM 2007 TC	1 000	20 000	20 806	0,04%
STM 2007 TD	5 000	100 000	104 032	0,18%
STM 2007 TE	7 000	140 000	145 645	0,25%
TLG 2009 SUB	7 500	150 000	155 184	0,26%
TLG 2010/2	1 000	40 000	41 065	0,07%
TLG 2010/22	1 000	40 000	41 065	0,07%
TLG 2011-2	5 000	300 000	309 584	0,52%
TLG 2012-1	10 000	600 000	602 672	1,02%
TLG 2014-1	5 000	500 000	505 156	0,85%
UBCI 2013	2 500	250 000	251 156	0,42%
UIB 2011-2	5 000	357 143	364 163	0,61%
UIB 2012-1A	20 000	1 714 286	1 755 006	2,96%
UNIFAC 2010	11 000	440 000	447 797	0,75%
TOTAL		34 298 422	35 026 013	59,00%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 30/06/2014	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 060 000	2 076 031	3,50%
BTA101018	800	786 640	812 895	1,37%
BTA110319B	1 980	1 900 800	1 927 533	3,25%
BTZ111016	677	363 549	537 956	0,91%
BTZ111016AB	369	265 459	373 697	0,63%
BTZ111016AC	68	48 919	68 869	0,12%
BTZ111016AD	72	51 797	72 925	0,12%
BTZ111016AE	75	53 955	75 967	0,13%
BTZ111016AF	45	32 373	45 642	0,08%
BTZ111016AG	40	29 968	41 783	0,07%
BTZ111016AH	50	36 340	51 114	0,09%
BTZ111016AI	55	39 974	56 232	0,09%
BTZ111016AJ	58	42 154	59 304	0,10%
BTZ111016AK	60	43 608	61 354	0,10%
BTZ111016AL	62	45 062	63 403	0,11%
BTZ111016AM	153	111 690	157 293	0,26%
BTZ111016AN	140	102 200	143 936	0,24%
BTZ111016AO	446	315 813	450 036	0,76%
BTZ111016C	375	269 775	380 568	0,64%
BTZ111016D	408	293 515	414 101	0,70%
BTZ111016E	50	36 340	51 223	0,09%
BTZ111016F	55	39 974	56 351	0,09%
BTZ111016G	60	43 608	61 479	0,10%
BTZ111016H	62	45 062	63 535	0,11%
BTZ111016I	65	47 242	66 613	0,11%
BTZ111016J	550	401 500	566 729	0,95%
TOTAL		7 507 317	8 736 569	14,72%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période Du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Dividendes	116 232	116 232	122 684	122 684	122 684
Revenus des obligations	429 888	838 209	452 340	889 249	1 775 787
Revenus des BTA	103 073	204 287	115 540	229 898	455 091
TOTAL	649 193	1 158 728	690 564	1 241 831	2 353 562

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2014 à 4 640 797 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date de souscription	Date d'échéance	Emetteur	Avaliseur	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	Intérêts précomptés	En % de l'actif net
BT	01/06/2014	01/07/2014	UNIFACTOR	-	500 000	497 532	500 000	2 468	0,84%
BT	05/05/2014	03/08/2014	AMS	-	850 000	836 471	844 976	13 529	1,42%
BT	08/06/2014	06/09/2014	AMS	-	850 000	836 503	839 901	13 497	1,41%
BT	09/06/2014	07/10/2014	SERVICOM	-	1 000 000	978 715	982 532	21 285	1,67%
BT	23/06/2014	21/09/2014	ETS MED LOUKIL ET CIE SA	STB	500 000	492 205	492 885	7 795	0,83%
BT	27/04/2014	24/10/2014	HANNIBAL LEASE	-	1 000 000	969 897	980 503	30 103	1,65%
TOTAL					4 700 000	4 611 323	4 640 797	88 677	7,82%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période Du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Placement en compte courant à terme	96 638	183 214	67 093	130 871	335 613
Billets de trésorerie	80 555	187 538	56 894	109 934	339 302
Certificat de dépôt	2 424	9 088	1 051	16 584	30 350
Compte Rémunéré	13 252	22 712	23 560	48 310	91 504
TOTAL	192 869	402 551	148 598	305 699	796 769

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2014 à 8 102 863 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2014	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	7 720 000	7 806 667	13,15%
Avoirs en banque		296 196	0,50%
TOTAL	7 720 000	8 102 863	13,65%

- (i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur au 30/06/2014	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	01/08/2014	174 142	7,46
PLACT	AMEN BANK	01/09/2014	507 992	6,18
PLACT	AMEN BANK	01/10/2014	202 496	6,47
PLACT	AMEN BANK	01/11/2014	504 042	6,47
PLACT	AMEN BANK	05/07/2014	1 028 893	7,49
PLACT	AMEN BANK	08/11/2014	211 489	6,47
PLACT	AMEN BANK	10/08/2014	306 867	7,46
PLACT	AMEN BANK	13/09/2014	507 179	6,18
PLACT	AMEN BANK	16/01/2015	210 344	6,8
PLACT	AMEN BANK	18/12/2014	201 196	6,82
PLACT	AMEN BANK	20/09/2014	354 693	6,18
PLACT	AMEN BANK	23/12/2014	1 548 057	6,82
PLACT	AMEN BANK	26/01/2015	450 067	6,8
PLACT	AMEN BANK	27/10/2014	423 693	6,47
PLACT	AMEN BANK	27/10/2014	100 879	6,47
PLACT	AMEN BANK	29/12/2014	1 074 638	6,82
TOTAL			7 806 667	

3.4 Autres actifs

Cette rubrique se détaille au 30/06/2014 comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2014	Valeur au 30/06/2013	Valeur au 31/12/2013
Intérêts courus/compte rémunéré	10 602	15 387	1 629
Total	10 602	15 387	1 629

3.5 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique se détaille au 30/06/2014 comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2014	Valeur au 30/06/2013	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	34 844	93 141	38 574
Total	34 844	93 141	38 574

3.6 Autres créiteurs divers

Cette rubrique se détaille au 30/06/2014 comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2014	Valeur au 30/06/2013	Valeur au 31/12/2013
Retenue à la source	2 497	8 457	2 748
CMF	16 198	17 542	16 882
Total	18 695	25 999	19 630

3.7 Capital

Capital au 31/12/2013	59 494 877
Souscriptions	36 110 544
Rachats	-37 426 511
Frais de négociation	-429
VDE / titres OPCVM	-19 169
+/- V réalisée emprunts société	46
+/- V réalisée sur Titres Etat	0
+/- V réalisée sur titres OPCVM	3 727
+/- V report/titres OPCVM	-37 408
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	7 621
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	-7 962
Capital au 30/06/2014	58 125 335

La variation du capital de la période allant du 01/01/2014 au 30/06/2014 s'élève à - 1 369 541 DT.

La variation de l'Actif net de la période allant du 01/01/2014 au 30/06/2014 s'élève à - 2 388 351DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 30/06/2014 est de 570 707 contre 725 057 au 30/06/2013.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31/12/2013	1 011
Nombre d'actionnaires entrants	506
Nombre d'actionnaires sortants	-466
Nombre d'actionnaires au 30/06/2014	1 051

3.8 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 30/06/2014 s'élèvent à 1 237 035 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 30/06/2014	Valeur au 30/06/2013	Valeur au 31/12/2013
Sommes distribuables des exercices antérieurs	166	5 489	4 418
Résultat d'exploitation	1 293 879	1 264 227	2 579 555
Régularisation du résultat d'exploitation	-57 010	84 174	-328 128
Total	1 237 035	1 353 890	2 255 845

3.9 Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée sur la base de 0,7% de l'actif net annuel d'AMEN TRESOR SICAV conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

Il est à noter que la rémunération de dépositaire est à la charge du gestionnaire d'AMEN TRESOR SICAV.

Désignation	Période Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période Du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	108 017	218 871	123 420	245 829	489 875
TOTAL	108 017	218 871	123 420	245 829	489 875

3.10 Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/01/2014 au 30/06/2014	Période Du 01/04/2013 au 30/06/2013	Période Du 01/01/2013 au 30/06/2013	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013
Redevance du CMF	15 431	31 267	17 631	35 118	69 982
Services bancaires et assimilés	2 197	6 325	710	779	2 598
TCL	4 037	4 037	0	1 576	5 120
Jetons de présence	6 900	6 900	0	0	3 200
TOTAL	28 565	48 529	18 341	37 474	80 900

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

PLACEMENT DE TUNISIE- SICAF

Siège social : 2 rue de Turquie – 1000 Tunis-

La Société Placement de Tunisie- SICAF- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes Mr Walid BEN SALAH (DELTA CONSULT).

BILAN ARRETE AU 30 Juin 2014

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	30 Juin	31 Décembre
		<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>			
Immobilisations corporelles		69 630	56 500
Moins : amortissements		(8 123)	(57 500)
		61 507	-
		-	68 470
Immobilisations financières	3	9 447 582	9 487 438
		-	9 452 337
<u>Total des actifs immobilisés</u>		9 509 089	9 487 438
		-	9 520 807
<u>Total des actifs non courants</u>		9 509 089	9 487 438
		-	9 520 807
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		4 891 179	5 458 741
Moins : provisions		(93 588)	(112 746)
		4 797 591	5 345 995
	4	-	5 522 174
Autres actifs courants	5	284 992	155 482
Liquidités et équivalents de liquidités	6	35 252	21 220
		5 117 835	5 522 697
		-	6 042 108
<u>Total des actifs courants</u>		5 117 835	5 522 697
		-	6 042 108
<u>Total des actifs</u>		14 626 924	15 010 135
		-	15 562 915

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				-
<i><u>Capitaux propres</u></i>				
Capital social		10 000 000	10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		769 033	1 315 210	1 315 210
<u>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>13 482 624</u> 0	<u>14 028 801</u>	<u>14 028 801</u>
				-
Résultat net de la période		1 022 359	844 965	1 453 823
<u>Total capitaux propres avant affectation</u>	7	<u>14 504 983</u>	<u>14 873 766</u>	<u>15 482 624</u>
<i><u>Passifs courants</u></i>				
Autres passifs courants	8	121 941	136 369	80 291
<u>Total des passifs courants</u>		<u>121 941</u>	<u>136 369</u>	<u>80 291</u>
				-
				-
<u>Total des passifs</u>		<u>121 941</u>	<u>136 369</u>	<u>80 291</u>
				-
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>14 626 924</u>	<u>15 010 135</u>	<u>15 562 915</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2014

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
Revenus des titres - droit de propriété	9	930 910	840 411	1 335 439
Produits nets sur cessions de titres	10	149 628	118 208	376 473
Reprises sur provisions	4	69 478	34 041	70 313
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>1 150 016</u>	<u>992 660</u>	<u>1 782 225</u>
-				
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
Autres charges d'exploitation	11	125 410	130 173	238 813
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	25 180	16 528	86 063
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>150 590</u>	<u>146 701</u>	<u>324 876</u>
-				
<i>Résultat d'exploitation</i>		<u>999 426</u>	<u>845 959</u>	<u>1 457 349</u>
Charges financières nettes		(73)	(12)	(42)
Autres gains ordinaires	13	25 200	-	-
<i>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</i>		<u>1 024 553</u>	<u>845 947</u>	<u>1 457 307</u>
Impôt sur les sociétés	14	(2 194)	(982)	(3 484)
<i>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</i>		<u>1 022 359</u>	<u>844 965</u>	<u>1 453 823</u>
Résultat de la période		<u><u>1 022 359</u></u>	<u><u>844 965</u></u>	<u><u>1 453 823</u></u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 30 Juin 2014

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
		<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>				
Encaissements provenant de la cession de titres	15	1 689 518	3 061 311	3 290 784
Dividendes et intérêts encaissés	16	1 163 509	747 848	875 947
		<u>2 853 027</u>	<u>3 809 159</u>	<u>4 166 731</u>
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>				
Décaissements pour achats de titres	15	801 992	1 693 455	2 111 257
Distributions de dividendes	17	1 999 946	1 999 946	1 999 946
Jetons de présence		12 000	6 000	24 000
Autres décaissements		72 100	87 909	225 618
		<u>2 886 038</u>	<u>3 787 310</u>	<u>4 360 821</u>
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>				
		<u>(33 011)</u>	<u>21 849</u>	<u>(194 090)</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>				
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>				
Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles	18	25 200	-	-
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles		-	-	(69 630)
Encaissements provenant des cessions des immobilisations financières	19	38 590	-	268 878
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières		-	(4 001)	(4 057)
		<u>63 790</u>	<u>(4 001)</u>	<u>195 191</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>				
Variation de trésorerie		<u>30 779</u>	<u>17 848</u>	<u>1 101</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>4 473</u>	<u>3 372</u>	<u>3 372</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>35 252</u>	<u>21 220</u>	<u>4 473</u>

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2013 et se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date d'arrêté, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 30 Juin 2014, à D : 9.447.582 et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	330.672	20,037	6.625.710
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	26.137	36,577	956.016
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9.447.582</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2013</u>		9.452.337
<u>Ventes</u>		4.755
♦ Air liquide	4.755	
<u>Solde au 30/06/2014</u>		<u>9.447.582</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 30 Juin 2014 à D : 4.797.951 et se détaille comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	8.961	44,014	394.409
• UBCI	35.465	16,742	593.755
• ATTIJARI BANK	19.000	17,179	326.392
• UIB	11.500	13,983	160.805
• Monoprix	90.334	9,134	825.147
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV - RENDEMENT	700	100,713	70.499
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	98.657	8,251	814.014
• SPDIT SICAF	48.485	5,999	290.864
• CARTHAGE CEMENT	72.395	3,320	240.385
• ARTES	79.000	7,218	570.238
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	9,244	152.533
• TFT	1	100,000	100
• GROUP POULINA HOLDING	12.000	6,648	79.775
• ONE TECH	38.500	6,500	250.250
			<u>4.891.179</u>
• <u>Total brut</u>			
• Provision pour dépréciation des titres			(93.588)
<u>Total net</u>	<u>4.797.591</u>		<u>(93.588)</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2013</u>		5.522.174
<u>Achats</u>		<u>801.991</u>
◆ SFBT DA 2014 (1/8)	2	
◆ SICAV - RENDEMENT	801.989	
<u>Ventes</u>		<u>(1.577.958)</u>
◆ BIAT	259.683	
◆ SFBT	5.041	
◆ SICAV - CROISSANCE	241.413	
◆ SICAV - RENDEMENT	1.071.821	
<u>Plus-value latente sur titres SICAV- Rendement</u>		<u>123</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(18.217)</u>
<u>Reprises sur provisions</u>		<u>69.478</u>
<u>Solde au 30/06/2014</u>		<u>4.797.591</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au</i> <i>31/12/2013</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au</i> <i>30/06/2014</i>
• ATTIJARI BANK	13.728	-	13.728	-
• SITEX	49.232	-	670	48.532
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
• UIB	3.289	-	3.289	-
• ARTES	51.761	-	51.761	-
• POULINA GROUP HOLDING	15.119	2.256	-	17.375
• CARTHAGE CEMENT	-	15.961	-	15.691
Total	144.849	18.217	69.478	93.588

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2014 à D : 284.992, contre D : 515.461 à l'issue de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

	2014	2013
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 14)	53.648	55.842
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Charges constatées d'avance	4.451	127
♦ Produits à recevoir	226.893	459.492
<u>Total</u>	<u>285.264</u>	<u>515.733</u>
♦ Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>284.992</u>	<u>515.461</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 30 Juin 2014, un solde de D : 35.252, contre un solde de D : 4.473 en 2013. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2014</u>	<u>2013</u>
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Autres réserves		1.373.591	1.373.591
• Résultats reportés		769.033	1.315.210
<u>Total</u>		<u>13.482.624</u>	<u>14.028.801</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	1.022.359	1.453.823
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>14.504.983</u>	<u>15.482.624</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1.022	1.454

(A) Au 30 Juin 2014, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 Juin 2014 à D : 121.941, contre D : 80.291, au 31 Décembre 2013 et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
• Etat, retenues à la source	865	7.836
• Etat, TCL à payer	1.210	1.320
• Actionnaires, dividendes à payer	429	375
• Charges à payer	119.427	64.441
• Crédoiteurs divers	10	-
• Compte d'attente passif	-	6.319
<u>Total</u>	<u>121.941</u>	<u>80.291</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élevaient au 30 Juin 2014 à D : 930.910.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre de coupons</i>	<i>Dividende par action</i>	<i>Dividendes</i>
• ASTREE	330.672	1,500	496.008
• AIR LIQUIDE	26.137	6,200	162.049
• SICAV RENDEMENT	7.197	3,703	26.650
• SICAV CROISSANCE	938	6,265	5.877
• SPDIT	48.485	0,550	26.667
• SFBT	98.656	0,650	64.126
• ARTES	79.000	0,415	32.785
• BIAT	8.961	2,500	22.403
• Monoprix	90.334	0,600	54.200
• ATTIJARI BANK	19.000	1,340	25.460
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	0,400	6.600
• ONE TECH	38.500	0,210	8.085
<u>Total</u>			<u>930.910</u>

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant du premier semestre de l'exercice 2014.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 30 Juin 2014, à D : 149.628

Il se détaille, par titre, comme suit :

<i>Titres</i>	<i>Plus ou (moins)-values réalisées</i>
• BIAT	127.767
• AIR LIQUIDE	34.203
• SFBT	3.936
• SICAV - RENDEMENT	(16.538)
• SICAV - CROISSANCE	137
	<hr/>
<u>Sous total (1)</u>	<u>149.505</u>
• <u>Plus-values latentes sur titres SICAV - RENDEMENT</u>	123
	<hr/>
<u>Sous total (2)</u>	<u>123</u>
	<hr/>
<u>Total (1+2)</u>	<u>149.628</u>

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 Juin 2014 à D : 125.410.

Il se détaille comme suit :

30 Juin 31 Décembre

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
• Location	3.903	-	
• Services extérieurs, marché financier	4.554	4.186	9.077
- CMF	300		
- STICODEVAM	3.074		
- BVMT	1.180		
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	14.909	11.567	25.224
• Publicité, publications, relations publiques	2.885	582	4.169
• Frais de garde	55.502	69.365	105.070
• Jetons de présence	12.000	12.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres	1.028	1.092	1.625
• Impôts & taxes	2.645	2.184	3.909
• Frais de gestion Banque de Tunisie	26.019	27.140	56.994
• Missions et réceptions	60	44	-
• Autres charges	1.905	2.013	8.756
<u>Total</u>	<u>125.410</u>	<u>130.173</u>	<u>238.813</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 25.180, contre D : 16.528 en 2013, et se détaillent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2013</u>
	<u>30 Juin</u>	<u>31 Décembre</u>	
• Dotations aux amortissements	6.963	-	1.160
• Dotations aux provisions (cf. note 4)	18.217	16.528	84.903
<u>Total</u>	<u>25.180</u>	<u>16.528</u>	<u>86.063</u>

Note 13 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30 Juin 2014 à D : 25.200 ; il s'agit de la plus-value sur cession d'une voiture de tourisme.

Note 14 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève au 30 Juin 2014 à D : 2.194, contre D : 3.484 au 31 Décembre 2013. Il est déterminé comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>1.024.553</u>	<u>1.492.281</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	12.000	24.000
- Provisions pour dépréciation des titres	18.217	84.903
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	615.448	613.236
- Moins-values réalisées sur SICAV- RENDEMENT après distribution des dividendes	16.544	21.060
- Moins-values réalisées sur SICAV- CROISSANCE après distribution des dividendes	-	11.616
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(930.910)	(1.335.439)
- Reprises sur provisions pour titres	(69.478)	(70.313)
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(615.571)	(615.448)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(165.906)	(375.105)
<u>Résultat fiscal avant provisions</u>	<u>(95.103)</u>	<u>(148.818)</u>
- Déduction des provisions sur titres	-	-
<u>Résultat fiscal après provisions</u>	<u>(95.103)</u>	<u>(148.818)</u>
<u>Résultat imposable</u>	<u>(95.103)</u>	<u>(148.818)</u>
<u>Impôt sur les sociétés (min. d'impôt)</u>	<u>2.194</u>	<u>3.484</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(55.842)	(59.326)
<u>IS à reporter</u>	<u>(53.648)</u>	<u>(55.842)</u>

Note 15 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		1.577.958
- Placements courants	1.577.958	
• Plus-values nettes sur cessions		115.302
• Frais sur vente de titres		(3.742)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>1.689.518</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		801.991
- Placements courants	801.991	
• Frais sur achat de titres		1
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>801.992</u>

Note 16 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété		930.910
- Produits à recevoir au 31.12.2013		459.492
- Produits à recevoir au 30.06.2014		(226.893)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>1.163.509</u>

Note 17 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 14 Mai 2014)		2.000.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2013		375
- Actionnaires, dividendes à payer au 30.06.2014		(429)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>1.999.946</u>

Note 18 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES

- Valeur brute des immobilisations cédées	56.500
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(56.500)
- Plus-values sur cessions des immobilisations	25.200
	<hr/>
<u>Encaissements</u>	<u>25.200</u>

Note 19 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les Encaissements pour acquisitions d'immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes	4.755
- Immobilisations financières	4.755
• Plus-values nettes sur cessions	34.203
• Frais sur ventes de titres	(368)
	<hr/>
<u>Encaissements</u>	<u>38.590</u>

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

*Messieurs les Actionnaires de la société
Placements de Tunisie -SICAF*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 14 Mai 2014 et en application des dispositions de l'article 21-bis de la loi n° 94 -117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société "Placements de Tunisie - SICAF" pour la période allant du premier Janvier au 30 Juin 2014, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.626.924 et un bénéfice de D : 1.022.359.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société "Placements de Tunisie - SICAF", comprenant le bilan au 30 Juin 2014, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction sur les états financiers intermédiaires

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base d'un examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit ; en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « Placements de Tunisie – SICAF » au 30 juin 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 18 août 2014

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH